

Un vice-roi canadien

Dans quelques mois, le comte d'Athlone terminera l'exercice de ses fonctions comme vice-roi du Canada. La question de son successeur se pose déjà. On a mentionné le nom du général Montgomery, prévoyant sans doute que les opérations militaires seraient terminées à cette époque. Plus récemment, une agence de presse laissait entendre que le choix des autorités pourrait se porter sur le marquis de Linlithgow, ancien vice-roi des Indes.

Nous n'éprouvons aucune animosité contre ces messieurs. Ce sont de grands personnages qui ont accompli, dans leurs domaines respectifs, une brillante carrière. Nous nous opposons seulement au fait qu'ils viennent trouver à Rideau Hall une confortable retraite, — et perpétuer un état de sujétion incomparable avec notre statut constitutionnel actuel.

Pourquoi le prochain vice-roi canadien ne serait-il pas un Canadien ?

La question nous paraît pertinente. Il n'y a plus de gouverneur général dans aucun Dominion. Ses fonctions ont été divisées. Un haut-commissaire britannique représente le gouvernement anglais dans chaque Dominion; le vice-roi représente la personne du roi. Or, s'il est admis que depuis les conférences impériales de 1926 et de 1930 et la promulgation du statut de Westminster, le souverain d'Angleterre est également roi du Canada, pourquoi son représentant personnel ne serait-il pas un Canadien ?

Il existe des précédents. Sir Isaac Isaacs a exercé les fonctions vice-royales en Australie; sir Patrick Duncan, dans l'Union sud-africaine; Tim Healy, James McNeill, en Irlande du Sud. Pourquoi pas au Canada ?

Les Anglo-Canadiens reprochent fréquemment aux Canadiens français de se proclamer les véritables Canadiens. Jusqu'à maintenant, nous avons eu des raisons sérieuses, des raisons historiques et politiques, de croire qu'il en était ainsi. Que nos concitoyens de langue anglaise ne nous emboîtent-ils le pas pour réclamer avec nous la nomination d'un vice-roi canadien ?

Un tel choix dépend du gouvernement canadien, qui est toujours consulté avant que les autorités britanniques ne désignent le représentant du roi. Il est grand temps de faire campagne dans ce sens. Les Canadiens français seront-ils de nouveau les seuls à tenir compte de notre émancipation politique, à revendiquer une politique canadienne ?

M. Omer Héroux a lancé le nom du général McNaughton comme prochain vice-roi. Nous nous rallions d'emblée à cette candidature. Elle devrait réunir les suffrages de tous ceux qui estiment les mérites militaires et scientifiques de ce grand Canadien. Sa nomination consacrerait dans les faits un principe auquel nous tenons fermement.

Le général sera-t-il notre premier vice-roi canadien ? A tous les Canadiens de le vouloir.

Le mythe de M. le chanoine Groulx

Le pays de Québec devient décidément un objet de curiosité, sinon de vertueux scandale, pour les provinces anglaises du Canada. « Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark ». Il y a quelque chose de très singulier dans le Québec, répète-t-on. Il ne se passe presque pas de semaine que quelque politicien en quête d'arguments ou quelque journaliste en mal de notoriété n'y aille de son petit laïus sur la vieille province française. Les Canadiens français regardent avec amusement toute cette publicité qu'on leur fait. On n'a pas fini, semble-t-il, de découvrir l'Amérique. Parfois, comme notre Louis Jolliet qui s'imagina un jour voir évoluer des chameaux sur les bords du Mississipi ou comme les explorateurs espagnols qui croyaient ferme à l'existence de sept eldorados dans les royaumes de Quivira et de Thégayo, nos « découvreurs » d'occasion étalent un fabuleux butin emprunté à quelque obscure, pittoresque et nébuleuse mythologie.

C'est précisément d'un mythe qu'il s'agit dans l'article « Crisis in Quebec » que publiait le *Maclean's* du 15 août. L'auteur en est M. Blair Fraser. « Pourquoi, se demande-t-il, ces bagarres dans le Québec ? Pourquoi cette tension, cette aigreur ? » M. Fraser ne nourrit aucun préjugé contre les Canadiens français. Il cherche à voir clair. Sa sincérité ne fait pas le moindre doute. Sa mentalité n'est pas la nôtre : qui voudrait l'en blâmer ? Il fait un loyal effort de compréhension. Contrairement

à certains de ses confrères qui mentent avec audace, avec habileté, avec ferveur ou avec véhémence — il en reste toujours quelque chose — M. Fraser s'attache à la poursuite de la vérité. On a même l'impression qu'il ne lui déplairait pas d'être aimable à l'égard des Canadiens français. Mais pourquoi faut-il qu'il n'ait pas plus de sens critique ? Pourquoi faut-il que sa documentation ne soit pas toujours originale ?

M. Fraser doit avoir beaucoup d'amis : ici, il cite « friend of mine » ; ailleurs, « a distinguished French-Canadian churchman ». Nous voulons bien le croire sur parole. Cependant, s'il désire vraiment découvrir, comme il s'en vante, le fond des choses et discerner la réalité sous les apparences — l'article annonce : « a frank report of the story behind the story » — pourquoi M. Fraser prête-t-il ses assertions les plus graves à de vagues « amis » et à des « membres du clergé » aussi anonymes que distingués ? Lorsqu'on fait ainsi profession de profondeur et qu'on nous annonce de l'inédit, le moins que nous puissions demander, c'est l'observation directe des faits. Ici plus qu'ailleurs, les renseignements de seconde main sont sujets à caution. M. Fraser ne doute de rien. Impavide, il nous cite des témoignages, tirés je ne sais d'où ni de qui, et nous invite à y croire aussi aveuglément qu'il y croit lui-même. C'est excessif.

Non pas que toutes ses observations soient fausses et qu'aucune de ses conclusions ne paraisse juste. Au contraire ; ce qui déroute le plus, chez lui, c'est cette imbrication des données précises et des données fantaisistes. Il écrit, par exemple : « On

dirait presque, en certains milieux, que plus un homme est cultivé, plus il devient farouchement nationaliste ». En effet. Et il se demande pourquoi ? Sans transition, il renvoie le lecteur au discours désormais fameux de M. Bouchard. Cette bombe, fait-il remarquer, n'était pas surtout dirigée contre l'Ordre de Jacques-Cartier ; elle visait l'enseignement de l'histoire dans la province de Québec ; la brève et violente campagne que les meilleurs amis de M. Bouchard ont menée contre lui à cette occasion nous l'avait presque fait oublier : c'est d'histoire qu'il était question. Dans sa tonitruante harangue, le pittoresque père conscrit affirmait que nos professeurs d'histoire ont « insidieusement instillé la haine de race dans les âmes des Canadiens français », idée qui n'avait même pas le mérite de l'originalité, puisqu'elle a été créée et mise au monde par M. l'abbé Arthur Maheux, conférencier péripatéticien — d'un océan à l'autre — et, à ses moments libres, professeur à l'Université Laval.

Voilà donc les historiens et les professeurs d'histoire chargés d'une bien lourde responsabilité. Il y a une crise dans le Québec ; ce sont ces pelés, ces galeux qui l'ont déterminée. C'est grave. C'est sérieux à tel point que M. Fraser consulte à ce propos son « distinguished French-Canadian churchman ». Ce dernier est sans doute à l'image des circonstances : grave et sérieux. M. Bouchard a exagéré, répond-il. Nous avons donc affaire à un homme pondéré. Mais notre prêtre anonyme ajoute : « Il y a deux écoles chez nos historiens. Il y a l'école de Sir Thomas Chapais, qui présente

le régime britannique sous un angle plutôt sympathique. Il y a l'école du chanoine Groulx, qui choisit les faits et les présente de façon à montrer que les Anglais sont des monstres. L'école de Groulx, je l'admets, prédomine dans nos collèges classiques ». Le sympathique et anonyme ecclésiastique est tendancieux; il connaît sans doute l'œuvre de M. Chapais et le nom de M. Groulx. Il représente celui-ci comme un fanatique et, à tout prendre, un faussaire. J'y insiste: il sait, comme tout le monde, *le nom* de M. Groulx. Que n'a-t-il éclairé sa lanterne? Que n'a-t-il lu son œuvre? Il faut juger à vue de nez pour juger aussi mal. Comme la chose est évidente et qu'il n'y a pas, c'est connu, de pires aveugles que ceux qui refusent de voir, je laisse au digne, hypothétique et — encore une fois — anonyme ecclésiastique la tâche apparemment énorme de compléter ses lectures et de poursuivre son enquête sur les tendances des professeurs de nos collèges. Cela me ramène à M. Fraser, qui écrit ensuite:

Le chanoine Lionel Groulx est une figure étrange, sans doute sincère, mais, au point de vue canadien, sinistre; il est le formateur et le chef de la jeunesse canadienne-française. Plus encore qu'Henri Bourassa, il est le père spirituel de tous les mouvements nationalistes du Québec moderne, depuis les juvéniles Jeunes Laurentiens jusqu'au Bloc populaire et à l'Ordre de Jacques-Cartier. C'est un raciste convaincu, jadis disciple à Fribourg (Suisse) de Gonzague de Reynold qui, à son tour, fut disciple du comte de Gobineau, initiateur de toute la philosophie et de toutes les théories modernes du racisme, y compris celles de Hitler. Groulx est

séparatiste; il veut que le Québec sorte de la Confédération; et, bien qu'il prenne garde de ne pas exprimer ce rêve trop brutalement, il a déjà dit en public: « Notre État français, nous l'aurons! »

Cette fois, M. Fraser se tient pour responsable de ce qu'il avance. Ce n'est pas « un de ses amis » qui parle. Sa propre autorité lui suffit. Elle ne nous suffit pas. Il lui en faudrait bien davantage pour nous faire croire que l'excellent auteur de *D'où vient l'Allemagne?* est l'héritier spirituel de l'auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*. Reynold, disciple de Gobineau ! Il n'est pas permis, entre gens de bonne compagnie, d'être distrait à ce point. Évidemment, M. Fraser n'a jamais lu une ligne de Reynold; mais il lui eût été tellement simple de ne pas exhiber, d'un ton doctoral, la vertigineuse profondeur d'une ignorance abyssale; il eût été tellement plus intelligent de passer sous silence le nom de Reynold. Mais M. Fraser tenait à ce que le « sinistre » chanoine Groulx fût raciste. Il tenait surtout à rapprocher le nom de M. Groulx du nom de Hitler. Ce n'était pas facile. Il fallait trouver un lien entre le dictateur et le professeur de l'Université de Montréal.

Il y a loin du Mont-Royal à Berchtesgaden. Qu'à cela ne tienne ! M. Groulx n'a-t-il pas déjà fait un séjour d'études à Fribourg ? Il ne reste plus qu'à révéler aux lecteurs scandalisés que le sinistre chanoine y aurait subi l'influence de Reynold, lequel aurait subi celle de Gobineau, lequel a engendré Hitler. Or, il se trouve que l'auteur de *l'Europe tragique*, de *Portugal* et de *Qu'est-ce que l'Europe?* n'a absolument rien d'un raciste ni d'un hitlérien. Il se trouve aussi que M. Groulx n'a

jamais rencontré M. de Reynold lors de son séjour en Suisse, c'est-à-dire dans les années 1908 et 1909. Interrogé à ce sujet, l'éminent historien a bien voulu préciser: « Je n'ai pas connu Reynold à cette époque. Mes camarades d'études à Fribourg ne l'ont pas connu davantage. Né en 1880, il est de deux ans plus jeune que moi. Avait-il déjà quelque réputation ? Il n'avait publié qu'un *Poème descriptif et romanesque*, ses *Etudes de poésie classique*, et le premier tome de son *Histoire littéraire de la Suisse au XVIIIe siècle*. Je suis un admirateur de M. de Reynold. Je ne le cache point. Mais je ne l'ai connu qu'assez longtemps après mon retour de Fribourg. Je l'ai connu par ses articles dans les grandes revues européennes et, en particulier, par son magistral ouvrage, *l'Europe tragique*, qui est de 1934. Au reste, Gonzague de Reynold, fervent catholique et philosophe orthodoxe, n'est un raciste et un disciple de Gobineau que pour ceux qui écrivent n'importe quoi ». L'ingénieux système de M. Fraser s'écroule en deux temps, pitoyablement.

Avant de porter ses accusations, qui ne sont pas légères, celui-ci aurait dû les étayer de renseignements exacts et de preuves solides. Il a préféré s'en remettre à sa propre imagination; aussi s'est-il fourvoyé, et de la plus ridicule façon.

* * *

De là, on passe au « mythe » de M. Groulx. Il faut citer, une fois de plus, M. Fraser: « Un de mes amis a déjà fait remarquer au sujet de Groulx:

« Son œuvre la plus considérable a été de fournir aux Canadiens français un mythe auquel ils puissent croire et dont ils puissent tirer fierté. » Que voilà donc un ami précieux ! Un tel ami est un trésor, qui souffle à l'oreille de l'écrivain sérieux des idées aussi fécondes en développements originaux. *Rara avis !* Poursuivons ; car aussi bien M. Fraser ne s'arrête pas en si bon chemin. Au profit de ses lecteurs qui, ayant appris, semble-t-il, leur histoire au cinéma, ne connaissent M. le chanoine Groulx que de réputation — et quelle réputation ne lui fait-on pas — il résume le mythe auquel ce dernier aurait donné cours. Voici ; la citation est longue mais peu banale :

La Nouvelle-France fut une entreprise spirituelle, destinée à répandre la foi catholique dans le Nouveau Monde. Le pionnier français était un missionnaire iaïque ; l'Anglais, un traitant rapace, avide de fourrures, méprisant le droit et la justice, appuyé sur la puissance maritime de l'Angleterre. Pendant que la France se débattait dans une guerre européenne, Wolfe en profita pour s'emparer de Louisbourg et de Québec, après avoir dévasté la campagne et profané les églises et les lieux saints. Au lendemain de la victoire de Wolfe, les chefs civils du Canada furent déportés et l'on s'arrangea de façon à faire périr la plupart dans un naufrage. Les potentats militaires anglais se disposèrent à écraser les Canadiens à la façon de la Gestapo ; mais le clergé vint au secours de ses ouailles et réussit à arracher la reconnaissance de leurs droits et de leurs privilèges par le Statut de Québec de 1774. A partir de ce moment, toujours sous la conduite de leur clergé, les Canadiens français engagèrent une lutte tenace contre les empiétements des Anglais et pour la défense de cette « foi, de cette

langue, de ces lois et coutumes » qui leur étaient si chères. De toutes les libertés que possèdent maintenant les Canadiens français, aucune ne leur fut donnée, aucune n'est le fruit d'une sympathique collaboration, mais chacune fut conquise de haute lutte, habituellement, mais pas toujours, sans effusion de sang. Il en fut ainsi depuis le « pacte » de la Confédération — qui fut un traité conclu entre deux peuples, et non pas la constitution d'une nation unifiée — jusqu'à présent.

Tel serait, réduit à sa plus simple expression, le mythe que M. le chanoine Groulx a répandu. C'est fantastique. Il y aurait de quoi rire éperdument, rire à se rouler par terre, si cela ne traduisait très fidèlement la manière dont on s'imagine, chez les Anglo-Canadiens, que M. Groulx enseigne l'histoire du Canada. M. Groulx a eu beau écrire plus de vingt ouvrages pour s'expliquer et pour expliquer, surtout, notre histoire, on n'en déforme pas moins sa pensée de la façon la plus atroce, on n'en réduit pas moins son enseignement à un petit paquet de misérables âneries.

Pour ma part, j'ai suivi, durant deux ans, les cours de M. le chanoine Groulx à l'Université de Montréal. Je ne rapporte rien par ouï-dire. Je ne m'en tiens pas aux témoignages de « mes amis ». J'y étais. J'affirme que M. Fraser a faussé la pensée du maître. Je consens à croire que telle n'a pas été son intention. Mais le fait est là; il est malheureux.

L'histoire du Canada contient des épisodes qui peuvent bien n'être pas agréables à tout le monde; d'accord. Pourtant, ce n'est pas la faute de l'abbé Groulx s'il y eut des atrocités commises durant la

guerre de Sept Ans. Ce n'est pas la faute de l'abbé Groulx si la défaite de 1760 ne fut ni une idylle ni un bienfait providentiel pour les Canadiens français: comme le faisait remarquer un éminent écrivain, la défaite ne fait rien, elle « défait ». Ce n'est pas la faute de l'abbé Groulx si la constitution de 1791 nous promettait la démocratie et nous donna l'oligarchie: au moment où l'on se bat partout avec succès pour la victoire de la démocratie, n'est-on pas mal venu de reprocher à notre historien de rappeler que, à partir de 1791, les Canadiens français luttèrent plus d'un demi-siècle pour obtenir une démocratie véritable? Et pourquoi passer sous silence un fait que M. Groulx souligne avec insistance dans ses cours: le fait que le Canada obtint la démocratie politique grâce à la loyale collaboration de La Fontaine et de Baldwin, des nationalistes canadiens-français et des réformistes anglo-canadiens? Ce n'est pas la faute de l'abbé Groulx si la constitution de 1867 créait, non pas un État unitaire, mais une fédération de provinces autonomes. Ce n'est pas la faute de l'abbé Groulx si, après 1867, les minorités canadiennes-françaises des provinces anglaises endurèrent, avec la dignité que l'on sait — ou plutôt que l'on ne sait pas assez — les plus scandaleuses persécutions scolaires.

Alors, à quoi rime ce « Groulx myth »? M. Groulx expose simplement les faits, *preuves en mains*. Il ne prête pas ses conclusions à de distingués inconnus. *Il indique ses sources*. Il est franc. Tout le monde peut vérifier ses citations. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire. Notre historien n'est

pas seulement, ainsi que l'insinue M. Fraser, un orateur entraînant. Il est surtout un « scholar » consciencieux. Sa méthode est rigoureuse et savante; son exposition, claire, ordonnée, précise, conforme aux faits.

Il peut soutenir à son honneur la comparaison avec M. l'abbé Arthur Maheux, que M. Fraser appelle à la rescousse. Le professeur de Laval, dit-il, « attaque le mythe canadien-français comme une déformation ». Plaisant témoignage. M. Maheux est un causeur agréable et un charmant gentleman, ce qui n'exclut pas le snobisme. Mais l'écrivain qui a commis *Ton histoire est une épopée* n'est tout de même pas un historien sérieux; il faudrait aller raconter cela à d'autres que ses lecteurs. Ses sources restent pauvres et ses déductions ne sortent pas du domaine de l'humour; humour involontaire, je le veux bien, mais d'autant plus amusant. M. Maheux jouit d'une jolie renommée. Ce sont ses conférences prononcées devant des auditoires de messieurs corrects et de dames sérieuses qui ont surtout contribué à l'illustration de son personnage et à la diffusion de son bruit; ce n'est pas son petit livre.

M. Groulx aura eu, au Canada français, l'extraordinaire mérite d'écrire et d'enseigner l'histoire véritable, qui n'est pas l'histoire officielle. Je veux terminer en citant un témoignage qui n'est pas celui d'un disciple. En mai 1938, Mgr Olivier Maurault disait aux membres de la *Canadian Historical Association* réunis à Ottawa: « On peut écrire l'histoire sur la foi des documents publics, et l'on a, alors, une histoire officielle. On peut

écrire, en éclairant les documents publics par les notes secrètes et les instructions verbales, conservées dans les correspondances ou les mémoires. C'est la manière de l'abbé Groulx ». Mgr Maurault s'adressait à des historiens qui, assurément, ne partageaient pas toutes les idées de M. Groulx, mais qui le connaissaient autrement que de réputation. A la *Canadian Historical Association*, les opinions des rapporteurs sont sujettes à la libre discussion des membres présents. Or, personne, ce jour-là, ne s'éleva contre l'étude, très sympathique à M. Groulx, que présentait l'érudit recteur de l'Université de Montréal.

Je sais bien que cela ne constitue qu'un argument d'autorité. Mais, au moins, s'agit-il d'une autorité sérieuse et non anonyme. Au fait, le « Groulx myth » ne serait-il pas un « Fraser myth » ?

Guy FRÉGAULT.

Sous les auspices de L'Action Nationale

Le chanoine Lionel Groulx

donnera à Montréal au
Monument National
une conférence intitulée

**“Louis Riel et les événements
de la Rivière-rouge, 1869-70”.**

VENDREDI SOIR LE 8 DECEMBRE 1944

Si nous étions compris! . . .

Nous sommes en mai, 1943. L'autobus Chicoutimi-Jonquière va quitter son terminus. Les voyageurs y montent, un peu pressés, car les sièges vacants y deviennent rares. Ceux qui s'y trouvent déjà confortablement installés prennent des attitudes différentes. Presque tous observent, inconsciemment pour la plupart, la montée des nouveaux-venus.

Deux jeunes gens, toutefois, étrangers de costume et d'allure, un marin et un civil, semblent donner à leurs observations une importance qui nous frappe, et les diriger surtout vers le chauffeur et le contrôleur des billets. Ces derniers échangent à voix haute des réparties passablement spirituelles sur le ton des conversations généralement entendues dans nos milieux moyens. Leur langage, à notre avis, n'a rien de particulièrement vulgaire ni de grossier. Or, l'un des deux jeunes observateurs, que nous avons supposé être des Français avant même qu'ils n'exprimassent l'opinion qui les trahit, se penche vers son compagnon pour lui dire: « Ils doivent trouver ça drôle, ici, quand ils entendent parler français ! »

Il fallait être femme et se trouver seule dans la foule pour avaler sans riposter une injure pareille. Car le civil, au moins, qui ne pouvait être, après tout, qu'un réfugié employé à l'usine d'Arvida où il descendit, avait sûrement manqué de tact sinon de reconnaissance. Pourtant, les réflexions suscitées par l'incident ne furent pas longues à

RIEN

Il n'en coûte RIEN pour vous renseigner. Ecrivez-nous les noms de vos père et mère et, par le retour du courrier, nous vous indiquerons le coût des recherches à faire pour compiler et dresser votre volume et votre arbre généalogiques.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

4184, rue St-Denis - - - Montréal

Une oeuvre nationale digne de votre encouragement. Im-
mense documentation méthodiquement accumulée. 31 ans
de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien fran-
çais, Franco-Américain ou Acadien. Ecrivez-nous pour
renseignements et honoraires.

nous faire oublier notre ressentiment dans la conviction qu'il y avait tout de même un certain degré de justesse dans la caustique observation.

Car il est avéré que notre parler est mauvais, dans quelque région qu'on l'écoute, aussitôt qu'on est sorti des cadres purement intellectuels, les classes instruites elles-mêmes ne parlant peut-être pas toujours aussi bien qu'elles le devraient. Notre parler est assez mauvais, en tout cas, pour que les bien intentionnés se posent la question: « Vaut-il vraiment la peine de tant lutter pour conserver une langue que nos cousins de France viennent crânement renier chez nous ? » . . . Puisque, d'une part, c'est un fait d'observation quotidienne que le défaut de conviction quant à la valeur d'un enjeu ruine bientôt tout l'enthousiasme et tout le courage qu'il faudrait pour le conquérir; puisque, d'autre part, les sociologues les plus désintéressés nous prêchent toujours qu'il faut à tout prix garder en mains ce gage assuré de notre survivance, il serait temps, il nous semble, que des moyens énergiques fussent pris pour redonner à notre parler français toute sa valeur.

M. Jean Huberdeau qui, dans les derniers numéros de la revue *La Famille*, traite de la formation pré-scolaire, insiste sur l'opportunité de familiariser l'enfant, sitôt qu'il peut articuler, avec la prononciation correcte, avec le mot juste, avec le terme précis. L'auteur affirme avec raison que le nouvel initié n'éprouvera pas plus de difficulté, par exemple, à dire: « lait » que « la-la »; « pattes » que « papattes »; « nuit » que « nuitte »; « froid » que « frette ». Malheureusement, en mesurant

l'excellence de ses observations, on déplore qu'elles ne doivent être efficaces que dans les cas où les parents eux-mêmes savent parler.

Vient ensuite l'école. Mais, à l'école, à l'externat du moins, pouvons-nous réellement constater une marche ascendante vers la perfection de la langue ? Nous ne le croyons pas. D'abord, on n'y donne peut-être pas toute l'attention qu'il faudrait. Puis, les leçons du jour sont bientôt rendues nulles et sans effet par le retour de l'enfant dans sa famille ou dans la rue. Il existait, à l'internat que nous avons fréquenté, la coutume considérée aujourd'hui comme désuète de confier aux élèves un certain nombre de jetons dont il fallait se départir, un à un, quand on avait été reprise par une autre élève pour une incorrection de langage. Nous nous rappelons que, durant les premières semaines, l'attention qu'il fallait donner au langage rendait nos conversations laborieuses, sèches, dépourvues peut-être de toute grâce et de toute amabilité. Mais, cinq ou six mois de ces efforts patients, soutenus, et constamment renouvelés, suffisaient dans presque tous les cas à amender le langage dans une notable proportion. Filles de cultivateurs sans instruction pour la plupart, nous avons eu beaucoup à faire, au petit pensionnat de X, et la médaille du bon langage conquise à la fin de la troisième année pouvait attester d'une lutte héroïque que la victoire, sans doute, n'eût pas couronnée sans les encouragements et la ténacité de notre maîtresse de discipline. Hélas !... pourquoi a-t-il fallu que tout le plaisir en fût gâté, dès les premiers jours de la sortie, par cette réflexion intempestive

d'une sœur bien intentionnée, mais maladroite : « Oh ! . . . comme tu contrefais ton parler ! . . . tu vas faire rire de toi ! » . . . Finis, à partir de ce moment, on le conçoit, les efforts pour conserver le bon langage. Bien pis ! . . . de là date le retour délibéré à l'ancienne façon de prononcer et de parler.

Deux sentiments bien définis ont, en effet, contribué à rendre ou à maintenir si pitoyable l'état de notre langage franco-canadien : la peur du ridicule et la crainte de n'être pas compris. Ces sentiments, tous deux nés de l'orgueil, ont abouti, à un résultat diamétralement opposé à celui que l'on se proposait : nous sommes, précisément, aujourd'hui, à la fois ridicules et incompris. Nos petits Français, rencontrés tout à l'heure, n'ont-ils pas, crûment mais franchement, mis les choses au point ?

S'ils avaient su se débarrasser à temps de la peur du ridicule, les papas, les mamans, les grands frères et les grandes sœurs, au lieu de réprimander l'écolier quand il parle bien, seraient aujourd'hui en mesure d'aider, d'encourager, de récompenser même, les efforts méritoires que le pauvre petit doit constamment déployer pour se corriger. Ils seraient également capables de soutenir de leur fierté la lauréate du bon langage au sortir de l'école. Oh ! . . . l'artificiel qu'ils déplorent, non sans raison, bien sûr, dans les conversations de ces frais-émoulus des internats, disparaîtrait vite avec l'accoutumance, et mieux encore avec l'assurance que donne la certitude d'être soutenu et apprécié.

C'est toutefois sur les conséquences de l'autre sentiment, de la crainte de n'être pas compris, que nous voulions tout particulièrement insister aujourd'hui. « On ne comprendra pas ! », voilà l'excuse apparemment souveraine que l'on fournit chaque fois qu'on n'a pas voulu se donner la peine de chercher l'équivalent correct d'un anglicisme ou d'une locution patoise généralement admis jusque-là dans le milieu fréquenté. Comme si l'élite, nous voulons dire les personnes qui savent ou seraient capables d'apprendre à bien parler, ne comprenait pas son devoir qui est d'élever jusqu'à elle, si possible, les éléments humains avec lesquels sa profession ou sa position sociale la met en contact. Il entre dans cette affirmation : « On ne sera pas compris ! » une très forte dose d'orgueil, un certain complexe de supériorité, fort nuisibles au progrès culturel des classes moyennes ou inférieures. L'excuse devient vite l'expression d'un dédain, d'un mépris, qui n'a pas sa raison d'être puisque, après tout, il n'est pas plus honteux de ne rien savoir parce qu'on n'a pas eu l'avantage d'apprendre que de savoir beaucoup sans rien vouloir communiquer aux autres.

Pour se convaincre du réalisme de ces avancés, il faut s'être rendu compte de la façon dont notre personnel de bureau canadien-français, au service de firmes anglaises, permet à ses secrétaires de faire les traductions. A la moindre tentative d'innovation, chaque fois que le secrétaire a voulu introduire dans le vocabulaire particulier de la firme un mot correct, mais qui ne fut jamais usité là, il se trouve un bureaucrate « zélé » pour sou-

lever l'objection: « Nos patrons n'en comprendront rien ! » Tout le monde sait que la pratique des mots croisés est fort efficace dans le développement du vocabulaire. Or, tout dernièrement, un patron anglais demandait à sa secrétaire l'équivalent français du mot « heave ». La secrétaire dut admettre qu'elle n'en connaissait pas la signification, et son patron lui expliqua qu'il s'agissait de la roue encavée servant à retenir la corde sur une poulie. Mademoiselle ouvre son dictionnaire anglais-français: le mot ne s'y trouve pas. Mais elle se rappelle que, dans l'édification des mots croisés, en réponse à la définition « Roue à gorge d'une poulie », elle avait eu l'habitude d'insérer dans les cadres les trois lettres formant le mot « réa ». Elle cherche « réa » et, triomphante, en annonce la traduction à son patron. Le personnel du bureau avait eu connaissance des recherches sans que personne n'ait pu venir à l'aide. Toutefois, à l'audition du mot « réa », inconnu de la très grande majorité, les protestations furent unanimes: « Voilà un mot barbare qui n'est jamais usité !... et qu'on ne rencontre que dans les mots croisés ! »... Quelle attitude regrettable à prendre en présence d'un patron anglophone qui ne demandait honnêtement qu'à s'instruire !... Puisqu'il s'agissait de lui apprendre un mot nouveau, aussi bien, il nous semble, lui apprendre le bon tout de suite, et, surtout, lui donner confiance !...

Certains dictionnaires spécialisés ont été publiés dont la valeur devrait suffire à justifier leur emploi sans restrictions. Malheureusement, il devient presque impossible de s'en servir habituellement telle-

ment se trouve ancrée dans les esprits de nos chefs de bureau canadiens-français la conviction que ces mots nouveaux vont se heurter à une incompréhension totale, tant de la part des chefs que des ouvriers.

Et pourtant, comme, avec un peu de bonne volonté, ce serait vite fait de familiariser tous ces hommes avec un langage convenable. Dans ces cas, par exemple, où l'on s'adresse par écrit à des non-initiés, il serait si simple de faire suivre, les deux ou trois premières fois, le terme ou l'expression justes par la locution usuelle mais erronée, encadrée de guillemets. Même sans ces précautions, c'est d'ailleurs moins souvent qu'on le prétend qu'on demeurerait incompris. Nous avons travaillé dans un milieu où l'on nous interdisait l'emploi de l'expression « travail à forfait » sous prétexte qu'elle n'était pas connue; et voilà qu'ici où nous en entendons bien d'autres, on emploie couramment cette formule « travail à forfait » et presque jamais, par écrit du moins, comme là-bas, « travail à la job ». La population des campagnes environnantes connaît très bien un davier alors qu'à X, où nous avons vécu nos premières années, il n'est jamais question que de pinces à dents. C'est conclure qu'on est naturellement porté à prêter aux autres l'ignorance dont on souffre souvent soi-même sans trop s'en apercevoir.

La crainte de n'être pas compris s'est introduite dans à peu près tous les domaines. Certains journalistes, certains collaborateurs de revues, estiment nécessaire d'écrire moins bien de moins belles choses sous le prétexte qu'il leur faut se

maintenir au niveau de leurs lecteurs qu'ils déclarent, ou supposent, inaptes à saisir le fil de certaines dissertations. Leur attitude peut avoir du bon quand ils écrivent pour les journaux, mais nous qualifions volontiers leur affirmation de gratuite dans le cas, par exemple, de périodiques traitant de questions sérieuses et s'adressant, par conséquent, à un public averti.

On la retrouve, cette peur de n'être pas compris, dans des cercles d'éloquence où, à celui qui va se faire entendre pour la première fois, on recommande de parler simplement, de dire des choses ordinaires sur un ton bonhomme le plus souvent. Pourtant, c'est encore une vérité d'expérience qu'il n'y a guère de conférences, de discours, de sermons assez « bien tournés » pour n'être pas compris par la très grande majorité des auditeurs, même dans les milieux moyens, à condition, bien entendu, que le débit en ait été tel qu'il ait rendu le texte intelligible. Telles ces superbes conférences de l'abbé X, véritables joyaux littéraires, que buvait sans la moindre fatigue un auditoire d'ouvriers. Mal lues, ou piètrement interprétées, elles eussent été fastidieuses et insipides; avec l'éloquence de l'abbé Z, elles furent un succès!... A l'audition d'un discours mal fait, non préparé, tout émaillé d'erreurs grammaticales, piqué d'expressions patoises, on a beau sentir l'orateur tout près de soi par la culture, on n'en tirera jamais beaucoup de fierté; ses enseignements n'auront guère de profit parce qu'on ne les aura pas pris au sérieux.

Un problème se pose souvent au sein de certaines sociétés au sujet des spectacles ou des con-

certs à offrir au public. Il est arrivé, et il arrive encore fréquemment, que les rires ou le vacarme montant d'une salle de concerts trahissent le peu d'intérêt que trouve à l'audition un public impuisant à goûter le grand et le beau. Certains cercles dramatiques en ont été désespérés et définitivement rebutés. Qu'y aurait-il lieu de faire dans les circonstances ? Les opinions sont diverses : les esprits pratiques optent pour la présentation exclusive de pièces susceptibles de plaire à ce public déclassé : des grivoiseries, des bouffonneries. Les idéalistes, eux, rêvent d'en faire l'éducation en lui offrant, comme malgré lui, des morceaux de choix. Bien que, avant de déterminer la méthode à suivre, il tût sans nul doute nécessaire de faire l'étude du milieu à rencontrer, nous nous permettons d'émettre quand même l'opinion que, ici comme ailleurs, c'est le devoir des mieux-pensants d'aider à sortir de l'ornière les moins favorisés. Pour cela, inscrire au programme, pour commencer, des pièces variées ; partager, par exemple, la soirée en deux groupes d'émissions différentes, de façon que les goûts de toute l'assistance soient sûrement en partie satisfaits. Puis, jouer ou chanter les pièces plus difficilement comprises de telle façon que le beau, le dramatique ou le poignant s'en détachent sans effort et sans artifice. Au besoin, user de discipline mais, en tout temps, aider le public moins compétent à comprendre, par des explications, des remarques. Nous connaissons une jeune fille, profane en musique, qui, la première fois qu'elle entendit le chant des Sept Paroles du Christ, n'y trouva absolument rien de vraiment émou-

vant. La seconde fois, un prêtre éloquent ayant pris soin d'en expliquer les principales parties avait jeté sur la pièce une clarté telle qu'il fut ensuite possible à l'auditrice de vivre en quelque sorte la scène de la passion. Pas une seule année subséquente, elle ne voulut manquer le concert sacré; et pas une seule fois non plus, elle n'y put assister sans pleurer. Voilà qui prouve bien, il nous semble, que l'éducation du jugement et du sentiment est loin d'être impossible.

Non, il ne faudrait pas que l'élite méconnût son devoir, qui consiste à faire profiter la masse des avantages qu'elle a elle-même tirés du contact qu'elle s'est offert, ou qu'on lui a imposé, avec d'autres esprits cultivés. Le dédain, le mépris, le désintéressement ou l'indifférence ne mèneront jamais à rien. Il faut que les mains se tendent, que les esprits s'ouvrent, que les âmes s'échauffent et que les cœurs s'enflamment pour que la grande foule des humains, améliorée dans l'une de ces parties, et rendue plus compréhensive dans l'autre, puisse se fondre en une société fraternelle, charitable, voulue par la loi et par le sublime exemple du Christ incarné.

Cécile BOUCHARD.

Profil de la dictature économique au Canada Français

Il est souvent question, dans nos milieux de toute nature et principalement dans les milieux nationalistes, de la dictature économique. C'est pourquoi nous avons pensé que nos lecteurs trouveraient intérêt au petit exposé qui suit. Extrait d'un cours donné à la récente Semaine sociale d'Ottawa, il apporte, à ceux qui aiment à parler en connaissance de cause plutôt que d'une façon vague et trop exclusivement sentimentale, les données essentielles sur les caractéristiques extérieures de la dictature économique au pays de Québec. Le reste de ce cours, qui traitait des revenus de la population de la Province, paraîtra, avec la partie reproduite ici en primeur, dans le rapport de la Semaine Sociale.

La Rédaction.

Ce qui frappe quand on examine l'économie du Québec, c'est qu'on y retrouve cette « accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré ». Sans doute nous avons la chance, sur l'Ouest du Canada par exemple, de conserver encore une agriculture à tradition familiale; mais déjà elle se rapproche de la clôture et pourrait bien évoluer rapidement vers la grande exploitation du type capitaliste ou

collectiviste si nous ne nous méfions pas assez de certaines politiques ou propagandes en faveur de l'agrandissement et de la mécanisation à outrance des fermes. Sans doute nous reste-t-il aussi un grand nombre de petits commerçants et de petits industriels, mais leur influence est restreinte à quelque chose d'inférieur même à la part de l'activité économique à laquelle ils participent; l'énormité de puissance des quelques mastodontes de qui relève une proportion extraordinaire de la production industrielle leur enlève toute chance de faire sentir sérieusement leur présence.

La concentration technique de la fonction industrielle

En 1929, aux plus belles années du dernier quart de siècle, 748 ou 10½% des établissements s'assuraient 88% de la production ou 1,020 millions de dollars d'une production de 1,160 millions dans 7,156 établissements; les 6,048 n'avaient donc à se partager que les 140 millions restant, dont 68 d'ailleurs allaient aux 398 plus gros établissements suivants, ce qui laissait en définitive 82 millions seulement ou 7% de la production à 6,010 ou 84% du nombre des établissements. En 1938, malgré les durs assauts d'une crise de 9 ans, on pouvait dire *grosso modo* que sur 8,700 établissements produisant pour 1 milliard, 8,000 ne prenaient que 200 millions, pendant que les 700 autres en conservaient 800 millions, avec 86% du capital et 71% des ouvriers engagés dans l'industrie manufacturière. Et si la guerre a changé quelque chose

à la situation, ce sera vraisemblablement plutôt dans le sens d'un progrès que d'un nouveau recul de la concentration, en vertu même de la politique de centralisation qui a été en honneur afin de libérer le plus d'hommes possible pour l'armée. Malheureusement, les chiffres que nous fournit la brochure sur les industries manufacturières pour 1941, la dernière en date pour les renseignements du genre de ceux dont il s'agit ici, ne nous présente pas les données sous une forme directement comparable avec celle de 1938: les industries y sont réparties selon le nombre d'employés plutôt que selon la production, ce qui devrait tendre à atténuer l'importance réelle de la concentration.

La concentration économique et financière

Les choses n'en restent d'ailleurs même pas là, car les 700 plus gros établissements ne sont pas tous indépendants les uns des autres, ni sans relations avec les établissements plus petits. Par le jeu de la succursale ou de la société de gestion (*holding trust*), un grand nombre d'établissements se trouvent facilement réunis sous une même direction. Il n'est pas possible, à ce sujet, d'établir des données se comparant directement avec les chiffres qui précèdent, car l'Office fédéral de la Statistique a toujours le soin de grouper les statistiques manufacturières de façon à ne pas dévoiler les chiffres particuliers de tel ou tel établissement. Sans en préciser l'importance respective et permettre d'affirmer qu'il s'agit d'établissements compris ou non dans les 700, les brochures particulières nous

montrent qu'une vingtaine de nos compagnies les plus puissantes maintiennent au Canada un nombre de succursales allant jusqu'à 20; plus généralement entre 3 et 8. Ces succursales sont parfois situées dans des provinces différentes; très souvent plusieurs succursales travaillent dans une même province.

A côté de cela, les annuaires financiers nous permettent de jeter un peu de lumière sur le phénomène de concentration financière dont les sociétés de gestion sont la manifestation la plus typique. Elles ne sont, en fait, qu'un moyen — fort commode d'ailleurs à bien des égards pour les financiers — de créer une entreprise à succursales tout en laissant à chaque établissement un nom, une capitalisation et une administration qui, aux yeux du public, lui restent propres. C'est ainsi qu'en 1935, les 2,400 sociétés par actions canadiennes classées dans ces annuaires ne représentaient que 381 unités indépendantes. Les 2,019 autres n'étaient que des sociétés complètement absorbées au cours des 45 premières années du siècle ou constituées en filiales de 254 des 381. Comme il s'agit là d'à peu près toutes les plus grandes compagnies canadiennes, on peut à bon droit croire que la plupart des 700 plus gros établissements industriels du Québec devaient tomber dans leur giron, avec au surplus un certain nombre des plus petits.

La forme *société par actions* domine d'ailleurs dans notre monde industriel. On peut estimer qu'au moins 90 p.c. et peut-être davantage de la production y est fait par des entreprises de ce genre, dont plusieurs, il est vrai, sont au fond des entre-

prises de famille qui ont adopté cette forme d'association pour mieux protéger des fortunes individuelles. De toute façon, au moins 80% en sont sous le contrôle de grandes entreprises à caractère public. Or c'est précisément dans ces entreprises qu'on retrouve l'existence de ce pouvoir discrétionnaire exercé sur de fortes sommes par des gérants que les véritables propriétaires peuvent difficilement déplacer. Par des procédés comme la société de gestion, les consolidations ou réorganisations, dont on profite parfois pour refiler au public des titres dépourvus du droit de vote pendant que les promoteurs gardent les autres à titre de commission, par le système des procurations qui permet de profiter de l'esprit de spéculation du public et de son manque d'intérêt dans l'administration des compagnies dont il est actionnaire, des groupes d'administrateurs s'assurent le contrôle virtuel d'immenses entreprises dans lesquelles ils n'ont qu'une participation de capital infime.

Les administrateurs qui se multiplient

Et ce n'est même pas tout. Car au-dessus des compagnies prises en tant que personnes morales, avec les relations que nous avons vues entre les administrateurs et ceux dont ils sont censés être les mandataires, il y a les relations entre administrateurs de diverses entreprises, par le jeu de présences des mêmes hommes dans les conseils de plusieurs compagnies. Cette formule moderne du don d'ubiquité imbrique les diverses compagnies en un vaste système de contrôle du monde industriel,

commercial et financier qui tend vers l'unité de direction sous un groupe d'hommes relativement restreint. C'est ainsi qu'en cette même année 1935, 50% des 4,235 administrateurs de compagnie enregistrés dans le *Canadian Directory of Canadian Directors* siégeaient à plus d'un conseil, et près de 15% à plus de 5 conseils, quelques-uns atteignant les 15, 20, 25 et même 50 postes d'administrateurs. Sans doute, plusieurs de ces présences multiples recourent les participations financières multiples d'une même société de gestion dans diverses entreprises intégrées, verticalement ou horizontalement; mais dans bien des cas il s'agit aussi de relations établies entre des compagnies rivales ou liées par des liens de clientèle, mais financièrement indépendantes les unes des autres.

Où se situe dans tout cela le rôle de « ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir », et « distribuent ainsi en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut respirer » ? Pour bien apprécier la situation dans notre pays, à ce sujet, il faut bien distinguer le système de son fonctionnement, car l'un et l'autre ne prêtent pas aux mêmes considérations à chaque étape.

La centralisation étatique de la fonction nonétaire

Officiellement, l'organisme qui régent la monnaie chez nous ainsi que la circulation des crédits

est la Banque du Canada, institution étatisée, qui est donc la propriété entière et exclusive du gouvernement canadien. Ici, c'est le système qui me paraît criticable. J'avoue que je ne me sens pas très à l'aise de savoir que théoriquement le pouvoir politique dispose d'un instrument aussi puissant, qui peut lui permettre d'étrangler en quelque sorte la vie économique ou de la fouetter dangereusement, selon le besoin, pour des fins électorales. Et je ne suis pas le seul à penser ainsi puisqu'on trouve au Code de Malines la phrase suivante: « Il convient particulièrement que la banque chargée de l'émissions de la monnaie fiduciaire ne se confonde pas avec l'État, tout en agissant sous son contrôle » (mot qui ne signifie pas en français, comme le mot *control*, domination complète, mais surveillance active) et avec sa collaboration. » Cela, au surplus, immédiatement après une phrase où l'on recommande, pour les cas où l'État doit s'immiscer dans les entreprises, d'adopter des formules qui appellent « l'initiative privée à participer, comme il convient, avec la puissance publique et sous son regard, à la gestion de services ou d'entreprises d'intérêt général ».

Dans la pratique toutefois chez nous (car ailleurs il s'est déjà produit de tels abus dans des situations identiques), il semble que les gouvernements canadiens n'aient pas abusé de la situation. (Il est vrai que le régime est encore jeune — 1934 seulement.) Naturellement je ne prétends pas que la politique monétaire soit exempte de tout reproche. Il faut convenir toutefois que la discussion qu'on en ferait resterait sur le terrain de théories ou de concep-

tions économiques ou politiques sans doute suffisamment discutables pour illustrer certains désavantages de l'étatisation en matière de banque centrale, mais qui restent de l'ordre des conceptions légitimes différentes que l'on peut entretenir sur la façon de conduire la politique intérieure ou extérieure d'un pays. Il n'existe pas d'exemple, que je connaisse, où notre régime monétaire ait été mis au service de l'électoratisme. Ce n'est pas une raison pour ne pas chercher l'amélioration d'un régime dangereux; mais les faits restent les faits.

De plus, la Banque du Canada n'a jamais eu l'occasion de se prévaloir, pour des raisons techniques qu'il ne saurait être question d'aborder ici, et n'a jamais cherché, semble-t-il, à se servir du contrôle indirect qu'elle peut exercer sur la circulation des crédits bancaires, si elle le juge à propos, par le réescompte et la politique de l'*open market*. Pour quelle raison en a-t-il été ainsi? Tout simplement parce que les circonstances n'ont pas nécessité de pareilles interventions? C'est ce qui paraît probable à bien des indices, mais que nous ne savons pas d'une façon certaine. Quoi qu'il en soit de ce contrôle, exercé ou non, c'est sur les banques à charte que repose exclusivement, dans notre régime, la dispensation immédiate des crédits; dans la mesure, de moins en moins importante depuis 1929 à cause de la crise et de la guerre, où elles traitent avec les individus pour des affaires normales et non pour acheter des fonds d'État.

Dans ce cas on ne saurait porter contre le régime lui-même les reproches que j'ai faits à celui de la banque centrale. Les banques à charte sont

des institutions privées soumises à un contrôle en général suffisant en tant que le mécanisme est concerné, sauf certaines réglementations supplémentaires qu'il pourrait y avoir avantage à introduire sur des points particuliers.

La centralisation privée de la fonction bancaire

En pratique, au contraire, la situation n'est plus aussi bonne ici. L'évolution du régime bancaire au Canada a considérablement évolué vers la centralisation depuis 50 ans; or, même avec un contrôle d'en haut, il est extrêmement important, pour empêcher que personne ne soit investi du pouvoir dangereux de dispenser le crédit selon son bon plaisir, qu'une concurrence vraie persiste sur le marché des crédits bancaires. Sans doute, il reste malgré tout dix grandes banques dont les intérêts divergents peuvent soutenir et effectivement maintiennent une certaine concurrence; et le développement des caisses populaires a depuis quelques années considérablement amélioré la situation. En dépit des apparences, il n'empêche que trois des dix grandes banques disposent à elles seules de moyens qui leur permettent de consentir 70% des prêts. Ce qui veut dire que les autres peuvent difficilement entrer en lutte avec elles dans le cas de grosses affaires, alors que les moyens des caisses populaires sont encore plus limités tant dans la quantité des fonds que dans la nature des opérations qui leur sont permises.

Quoi qu'il en soit, il semble que le petit emprunteur — celui qui a le plus besoin d'être protégé —

ne devrait pas être entièrement démunie de ressources quand son crédit est vraiment sérieux, puisqu'alors la concurrence des dix banques pourrait jouer à plein. De sorte que là n'est pas, en soi, le défaut pratique le plus grave de notre système bancaire. Il est surtout dans le fait de la participation active des administrateurs de banque aux conseils des grandes entreprises industrielles dont nous avons vu l'emboîtement dans les paragraphes antérieurs. C'est ici que le lien s'établit entre un organisme économique fortement centralisé et l'expansion des crédits; par ici également que les banquiers se créent des intérêts mutuels qui les lient plus ou moins les uns aux autres, rendant ou risquant de rendre purement illusoire en certains cas la concurrence que la structure actuelle du régime pourrait encore permettre.

Il est indiscutable que des abus graves peuvent résulter de pareille pratique. Pour que notre régime monétaire et bancaire fonctionne de façon satisfaisante selon les exigences du bien commun, il importe que chacun jouisse de chances égales quant à sa capacité d'obtenir les crédits dont il a besoin pour une affaire sérieuse. Or la situation étant ce que nous savons, comment ne naîtrait-il pas, en face de tel emprunteur donné, des conflits d'intérêt entre nos administrateurs de banque en tant que prêteurs et leurs intérêts en tant qu'administrateurs d'industries concurrentes? Éventualité d'autant plus susceptible de se produire que la tendance, à l'intérieur du réseau des succursales de chaque banque, est à réduire l'initiative des gérants locaux en matière de prêts et à centraliser

les décisions au siège social. Même si l'on peut justifier cet état de choses par certains arguments qui ne sont d'ailleurs pas sans réponse, même si l'on pouvait démontrer que pour toutes sortes de raisons il ne se produit pas autant d'abus que le croit un public prompt à exagérer, il resterait que pareille situation est pleine d'inconvénients graves tant dans les possibilités d'abus qu'elle offre sans conteste que dans le fait qu'elle prête flanc à des accusations démagogiques revêtues d'un haut degré de vraisemblance, sinon de vérité. A tous égards, il y a là un péril d'ordre public qu'il importe de conjurer.

Fonction bancaire et fonction industrielle confondues

Quelques chiffres en montreront toute l'étendue. En 1935, à l'époque même où j'ai établi les données qui précèdent relativement à la concentration de notre régime économique, les administrateurs de nos banques occupaient 760 postes d'administration dans 394 compagnies, dont 8 sociétés de placements (*Investment Trusts*), 24 sociétés de prêts et de fiducie, 17 compagnies minières, 47 sociétés d'assurances, 179 compagnies diverses et, en plus, 119 des 381 compagnies indépendantes que nous avons rencontrées précédemment. Les trois banques de *Montréal, Royale et Canadienne du Commerce* étaient représentées dans 260 de ces 394 compagnies; elles se rencontraient toutes les trois dans 7 compagnies et par deux à la fois dans 31 autres. Les autres banques apparaissaient aussi en leur

compagnie: dans une entreprise comme le Canadien Pacifique, on trouvait des représentants de 6 banques; de 5 banques, dans 3 compagnies; de 4, dans 9; de 3, dans 17 autres compagnies que les 7 où apparaissent les trois grandes banques. Enfin, parmi les 119 compagnies indépendantes traitées à part, 105 étaient de celles qui contrôlent d'autres compagnies; et 1,123 des 2,019 sociétés absorbées ou contrôlées en dépendaient. Les banquiers se trouvaient ainsi en association directe avec 217 sociétés de services publics, 149 entreprises du groupe fer et acier, 99 compagnies s'occupant de transformations des produits alimentaires, 124 entreprises de pâte et papier, 130 dans les transports, 79 dans la construction, 149 dans la minoterie, 34 dans la distillerie, 59 dans la distribution, 49 dans les textiles, 31 dans le pétrole, 23 dans le caoutchouc, 85 dans les divers¹.

Bien entendu, il faut se garder d'en tirer trop vite la conclusion que les banques dominent la vie économique canadienne. Souvent, c'est l'inverse qui est vrai: ce sont les industries qui fournissent des administrateurs aux banques. Pour n'être pas tout-à-fait de même nature, le danger ne s'en trouve

1. Pour ne pas mal interpréter ces chiffres, il faut se rappeler que les entreprises classées dans les annuaires financiers ne sont pas toutes *actuellement existantes*. Quelques-unes ont été absorbées complètement dans une autre et leur nom n'existe plus comme tel sur le marché, mais les établissements qu'elles exploitent sont naturellement restés. Ces chiffres constituent donc un excellent indice de la pénétration bancaire; meilleure que celui du nombre des compagnies actuellement existantes, mais il faudrait se garder d'affirmer que ces nombres s'y rapportent. Cela n'est vrai que pour les compagnies qui ont été intégrées sous la forme *holding trust*.

pas réduit, car l'intérêt que les industriels et les financiers portent à devenir administrateurs de banque peut facilement ne pas être tout à fait dépourvu de motifs intéressés.

Prise maintenant dans son ensemble, la pyramide industrielle et financière canadienne peut à bon droit être appelée un régime de dictature économique. Ainsi que je l'ai montré ailleurs dans cette revue¹, ce n'est pas là, en pareil cas, une expression péjorative ou démagogique, mais au contraire une définition scientifique. En soi, elle ne signifie pas que le régime produit des mauvais fruits: une dictature économique peut être bonne comme peut l'être une dictature politique. Mais dans le concret, ce ne peut être qu'accidentel dans ce cas comme dans l'autre. De sorte qu'avant même d'avoir établi des résultats, on est en droit de dire qu'un pareil régime ne doit pas se perpétuer tel quel. Même si l'on devait concéder — ce que je n'admettrais d'ailleurs pas — qu'aucun autre régime différent ou atténué eût fait mieux dans les circonstances particulières aux XIXe siècle et à la première moitié du XXe il resterait toujours, pour nous faire désirer des changements importants, la connaissance de l'homme que nous apportent l'histoire et la philosophie: il est inévitable que des abus plus graves que les bienfaits possibles à en attendre sortent à la longue sinon dès le début, d'un contrôle absolu accordé indéfiniment à des hommes.

* * *

1. Cf. *L'Action Nationale*, novembre 1942.

On voudra bien croire que le langage modéré, académique, de ce texte n'indique aucune sympathie pour le régime de notre dictature économique, ni aucune intention de lui tendre la branche d'olivier. Il y a des gens qui croient prouver davantage en mettant leur imagination en branle pour donner aux faits une couleur voyante. Pourtant, il leur arrive ainsi d'oublier l'essentiel.

Sans doute la description des abus commis est toujours plus sensationnelle que l'analyse froide et hiérarchisée des données du problème; mais elle ne constitue pas toujours la preuve la plus forte. Tous les régimes et toutes les organisations humaines, même les meilleures, engendrent des abus susceptibles d'être exploités par le premier démagogue venu. De sorte qu'à toujours insister sur ceux-là, on finit par fausser les esprits en leur inculquant l'habitude de ne juger les problèmes que par la surface et en les plaçant dans un état d'instabilité révolutionnaire qui les amène à toujours vouloir tout chambarder parce que rien ne sera jamais parfait. Car pour celui qui veut démontrer la nécessité d'une réforme et en préciser la nature et les limites véritables, ce à quoi il importe de s'attacher, c'est bien plus à la question de savoir si les abus commis sont accidentels ou naturels au régime étudié qu'à leur description. C'est précisément afin de laisser toute sa valeur à la démonstration la plus forte que je fais intervenir des considérations qui excluent de la discussion les abus réels, et non pour me montrer gentil envers ces messieurs de la dictature ou par un esprit de ménagement quelconque. Qui sait lire et penser ne

tardera d'ailleurs pas à comprendre que la gentillesse serait passablement rude et que pareils ménagements seraient de la nature du « pavé de l'ours ».

François-Albert ANGERS.

L'Action Nationale

REVUE MENSUELLE

Comité de direction : F.-A. ANGERS,
Arthur LAURENDEAU et Roger DUHAMEL.

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

DIRECTION et ADMINISTRATION

C. P. 1524 - - Place d'Armes, Montréal

On communique avec l'administrateur de la revue,
Jean Drapeau, à son bureau : ch. 603, 4 est, rue Notre-Dame, Montréal. Téléphone : MARquette 2837.

L'abonnement est de \$2.00 par année
Pour l'étranger : \$2.50 par année
Abonnement de soutien : \$5.00 par année

Tous droits réservés. Ottawa, 1933.

Prière à la patrie

Je t'aime, ô mon pays, avec une ardeur qui me fait aller plus vite le sang. Je t'aime avec une ferveur que rien n'apaise, que rien n'abat, que rien ne désillusionne. Je t'aime comme on aime une aïeule chargée d'ans et de douceur, comme on aime une mère qui nous a faits ce que nous sommes, comme on aime l'enfançon nouveau-né porteur de tous les espoirs, de toutes les promesses, de tous les horizons !

Je t'aime, ô mon pays, avec cette foi lucide qui voit les faiblesses, mais les excuse et tâche d'y remédier ; avec cette foi robuste que ne saurait décourager le spectacle des erreurs et des maladresses d'une adolescence précoce. Je t'aime de cette foi de l'artisan qui se charge les mains façonnantes de tout l'amour de son cœur afin que l'œuvre faite en soit plus chaude, plus sincère, plus vibrante. Je t'aime avec cette foi du paysan qui ne craint jamais de s'agenouiller au passage du Dieu des malades et des moribonds. Je t'aime avec cette foi inébranlable de l'enfant bâtisseur qui recommence, sans jamais se lasser, le beau château de sable qui ne cesse de s'écrouler. Je t'aime de la foi aimante du moine les yeux rivés à l'Ostensoir !

Je t'aime, ô mon pays, encore et toujours, à cause de ta force et de ta faiblesse, dans toutes tes grandeurs comme dans toutes tes misères, aux jours de soleil comme aux jours d'orage.

Je t'aime parce que tu m'as fait rire et chanter, parce que tu m'as fait prier et pleurer, parce que tu m'as fait souffrir et travailler; je t'aime parce que tu m'as fait aimer et servir.

Je t'aime parce que tu es Toi, mon pays et mes amours. Je t'aime parce que tu es là d'où je sors, là où je vais. Je t'aime parce que tu veilles, au hasard de tes cimetières, sur mes ancêtres dormant dans ton sol chaleureux et puissant. Je t'aime parce que je veux — les jarrets tendus à craquer — hisser à pleins bras vers le Ciel bienveillant les destinées héroïques de ton peuple laurentien ! Je t'aime avec cette fièvre et cette violence des jours de combat et de tempête.

Je t'aime, ô mon pays, parce qu'on ne peut pas ne pas aimer ceux pour qui l'on travaille, l'on souffre et l'on prie. Je t'aime trop pour ceux qui ne t'aiment pas assez. Je t'aime d'un amour inquiet, parce qu'on cherche à te salir, à te rapetisser, parfois même à te vendre. Je t'aime pour tous ceux-là qui ne t'aiment pas et le devraient: pour tous les renégats, les traîtres, les enfants prodiges, les lâches, les hypocrites et l'armée désolante des apathiques exsangues.

Je t'aime quand bien même j'en serais ridiculisé et bafoué;

Je t'aime quand bien même je serais adulé et comblé;

Je t'aime quand bien même je resterais le seul à le faire.

Je t'aime dans la détresse et dans la gloire, je t'aime par delà le temps et le destin, je t'aime pour l'éternité !

C'est parce que je t'aime avec toute la puissance de mon esprit et de mon cœur,— c'est parce que je t'aime comme la plus belle créature du monde, — c'est parce que je t'aime à jamais en Dieu et pour lui, que je te demande, ô mon Pays.

DE ME BÉNIR !

Jean-François PELLETIER.

Du Nouveau !

Une édition ANGLAISE de la conférence
du chanoine LIONEL GROULX

POURQUOI NOUS SOMMES DIVISÉS

Participez à la diffusion de ce texte dans les milieux anglais.

Si vous ne pouvez répandre vous-même cet ouvrage, adressez-nous votre souscription. Elle permettra à L'ACTION NATIONALE d'en adresser un exemplaire à tous les députés, provinciaux et fédéraux, de toutes les provinces, aux sénateurs, aux professeurs d'universités et de collèges de langue anglaise du Canada, aux journaux et périodiques, aux pasteurs des divers cultes, aux bibliothèques, etc. Même diffusion aux E.-U. et en Angleterre.

**Veillez adresser vos commandes et vos souscriptions
immédiatement à**

L'ACTION NATIONALE

4 est, rue Notre-Dame, Montréal, MA. 2837
ou Case postale 1524, Place d'Armes, Montréal

.05 l'unité, \$4. le cent, \$35. le mille.

On peut se procurer aux mêmes conditions
l'édition française.

CHRONIQUES

Dans la cité

La vie politique

La veine de M. King

Notre premier ministre fédéral est né sous une bonne étoile. Quand les nuages s'amoncellent à l'horizon, un événement heureux se produit infailliblement qui vient décharger l'atmosphère et lui permettre d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Il ne se fait sans doute aucune illusion sur sa popularité actuelle; par sa politique dite de juste milieu (*aurea mediocritas*), il a mécontenté à peu près tout le monde. Les impérialistes et les coloniaux qui sont prêts à voir périr le Canada pourvu que vive l'Angleterre dans les siècles des siècles ne lui pardonnent pas de n'avoir pas vidé entièrement le pays de tous ses hommes valides pour les envoyer au front. Les véritables Canadiens, c'est-à-dire, hélas! à peu près seulement les Canadiens français, le blâment de n'avoir pas respecté ses engagements et d'avoir appliqué hypocritement une politique contraire à celle que son parti a proclamée depuis vingt ans. Les premiers donnent aujourd'hui leur appui, selon leurs inclinations sociales, aux progressistes-conservateurs ou aux socialistes de la C.C.F., tandis que les seconds s'éloignent de plus en plus des deux partis traditionnels, si semblables au fond, pour accorder leurs suffrages au Bloc populaire canadien ou à d'autres formations qui revendiquent publiquement les mêmes principes.

Enfin George Drew vint. C'est lui, le grand sauveur du parti libéral. Ce vieux tory, qui n'a

rien oublié et qui n'a rien appris, dont le jugement est reconnu pour être assez court, — il est trop bel homme pour être très intelligent ! — s'est lancé dans des dénonciations à l'emporte-pièce contre la province de Québec et les Canadiens français. Il y est allé avec une verve endiablée, traduisant une conviction profonde et trop longtemps étouffée. Il a donné libre cours à son indignation au spectacle de tout ce qui est français. Le premier prétexte de cette philippique véhémence, c'est la loi King sur les allocations familiales, loi très imparfaite et d'une inspiration nettement électorale. M. Drew voit dans cette législation une tentative pour suborner Québec et l'attacher au parti libéral. Jusque là, tout va bien. Mais le premier ministre ontarien est un monsieur qui dépasse volontiers la mesure. Il prétend que l'Ontario n'est pas pour payer afin de faire vivre les enfants du Québec; d'un point de vue strictement comptable, M. Stuart Garson, premier ministre du Manitoba, a démontré sans retard la fausseté de cette opinion. Quelle est donc l'idée de fond du séparatisme à la Drew ?

La voici: ce brave *Britisher* est prêt à aider toutes les provinces, sauf Québec, parce que cette dernière a refusé d'approuver la conscription et que son Assemblée législative a même adopté une résolution en ce sens. Voilà enfin le chat qui sort du sac. Parce que nous ne partageons pas, sur une question de politique générale, relevant du gouvernement fédéral, l'opinion de la majorité anglophone de ce pays, un premier ministre provincial se croit tenu de nous faire la leçon et de nous

morigéner ! C'est vraiment un peu fort ! Si nous examinions le dossier de l'Ontario, nous serions sûrement en désaccord sur une foule de questions. Mais nous savons nous taire, nous savons nous mêler de ce qui nous regarde. M. Drew et les bonshommes de son acabit l'apprendront-ils jamais ?

Toujours est-il que cette sortie injuste et intempestive sert magnifiquement les fins de M. King et de son parti. Il pourra reprendre l'antienne de l'unité nationale, proclamer que son parti est le seul à la pouvoir sauvegarder, qu'il n'a rien de commun avec ces méchants qui sabotent l'œuvre sacrée des Pères de la Confédération ! Ce sera très joli ; c'est déjà commencé. Lisez la presse à sa dévotion et vous constaterez avec quelle joie mal dissimulée elle utilise à plein l'incident Drew, quitte à le grossir, pour alimenter sa propagande.

Au nom de la province de Québec, M. Duplessis a répondu avec dignité et fermeté. Au lieu de s'évertuer à refuter les allégations fantaisistes de M. Drew, il a rappelé simplement, au cours d'une conférence de presse, comment les Canadiens français entendaient la collaboration au sein de la Confédération. Il s'est exprimé en véritable chef civil du Canada français. M. Godbout, qui n'est pas très au courant de ce qui se passe, est intervenu une dizaine de jours plus tard pour reprocher à M. Duplessis, sur un ton bassement partisan, de n'avoir pas revendiqué l'honneur outragé des Canadiens français. Grand coup d'épée dans l'eau qui n'a servi qu'à montrer une fois de plus qu'il est à peu près impossible à un membre

du parti libéral de quitter les ornières des constestations partisans pour s'élever à la hauteur d'un patriotisme fier et éclairé.

M. Hepburn est aussi entré dans la danse. Ce retour dans la vie publique de l'ancien premier ministre ontarien est important et significatif. Il est reconnu que son successeur, M. Nixon, ne parviendra jamais à sortir le parti libéral ontarien de la vallée de l'humiliation où il gît actuellement. D'où la rentrée de M. Hepburn par la porte accueillante de l'unité nationale. Il s'est levé pour clamer son indignation en entendant les propos de M. Drew et pour prêcher la croisade de l'harmonie et de la bonne entente. Nul doute qu'il est sincère, car c'est une justice à lui rendre qu'il n'a jamais donné dans les appels aux préjugés et au fanatisme.

On a aussitôt laissé entendre que M. Hepburn redeviendrait sous peu chef de son parti. S'il parvient à faire sa paix avec M. King, qui n'est pas sans miséricorde pour le pécheur repentant (surtout quand il en a diablement besoin), ce sera un atout précieux pour le parti libéral fédéral aux prochaines élections. Son dynamisme, sa popularité personnelle, sa compréhension des sentiments des classes laborieuses, serviraient efficacement une cause compromise. M. Hepburn, en agissant ainsi, mousserait peut-être aussi ses chances à la succession de M. King. Qui sait ? Les ministres fédéraux actuels susceptibles de remplacer le septuagénaire M. King, à l'avantage du parti libéral, ne sont pas légion. M. Hepburn apporterait de la vie et du sang neuf à un organisme vieilli. Sans

doute y a-t-il songé dans sa solitude de Ste-Catharines...

Les indépendants en politique

C'est un truisme de répéter que nous aurons sous peu des élections fédérales. Les discussions en cours au conseil des ministres sur l'utilisation de nos conscrits sur les champs de bataille outremer peuvent même précipiter les événements. Au moment où nous écrivons (1er novembre), une crise semble se préparer à Ottawa. Les ministres sont divisés sur cette question capitale, soulevée par le ministre de la Défense nationale, M. J. L. Ralston, à son retour d'un voyage d'inspection de nos troupes en Europe. Le problème des renforts se pose dans toute son acuité. Il était inévitable, du moment que nous acceptons de nous fondre dans le *pool* des armées des Nations-Unies. Sans doute de nombreuses pressions extérieures au Canada obligent-elles nos ministres à faire un choix qui leur coûte visiblement, car ils ne peuvent s'interdire, à quelques semaines de la tenue du scrutin, de s'interroger avec quelque inquiétude sur les réactions des électeurs.

Pendant ce temps, la province de Québec songe à s'organiser en vue de faire échec à la machine libérale. Ce n'est pas une mince entreprise. Dans la plupart des comtés, il y aura un candidat libéral, un candidat progressiste-conservateur, un candidat C.C.F. et un candidat du Bloc populaire canadien, sans compter certains autres groupes de moindre importance. Dans ces conditions, il y a gros à

parier que le candidat libéral parviendra dans plusieurs cas à se faire élire par un vote minoritaire. C'est cet aspect du problème qui donne confiance aux libéraux, car la question étant posée au mérite, ils ne parviendraient pas à éviter le juste châtement de leur conduite.

Or voici qu'il vient de se former un nouveau groupement qui risque de brouiller davantage les cartes. Deux députés fédéraux, MM. Frédéric Dorion et Sasseville Roy, qui ont longtemps milité dans les rangs du parti conservateur et qui en ces dernières années ont donné des signes d'indépendance, ont convoqué à Québec, à la fin d'octobre, un congrès qui a jeté les bases de ce qu'on a appelé le « syndicat des indépendants. » Cette nouvelle formation est assez originale, non pas par les idées exprimées qui sont celles d'une foule de gens, mais par la technique d'organisation adoptée. D'abord, il n'y a pas de chef reconnu, mais seulement un organisateur, qui est M. Dorion. Ces indépendants, qui ne sont liés par aucun programme et qui ne se réclament d'aucune doctrine positive, veulent rallier dans chaque comté tous ceux qui en ont assez des palinodies du régime libéral. Ils font donc appel à toutes les bonnes volontés individuelles comme à tous les mouvements qui partagent leur détestation des vieux partis. Si la fortune leur sourit, ils se choisiront sans doute un chef pour mener la lutte à Ottawa.

L'idée d'une semblable association de toutes les forces canadiennes-françaises serait heureuse, s'il n'existait déjà le Bloc populaire canadien, qui a fourni des preuves de ses convictions nationalistes

et qui renferme des gens qui ont depuis longtemps rompu avec les vieux partis. N'y a-t-il pas là déplorable double emploi ? Au reste, sans vouloir en rien prêter des motifs déplaisants à qui que ce soit, on ne peut s'interdire de remarquer que les principaux orateurs à cette réunion des « indépendants » sont des membres fidèles de l'Union nationale. Ce n'est pas médire que d'affirmer que M. Anatole Carignan, ancien ministre de M. Duplessis et candidat défait aux élections du huit août, est plus unioniste que nationaliste; que M. Émile Boiteau, ancien député de l'Union nationale et candidat malheureux aux dernières élections, est plus unioniste que nationaliste; que M. Antoine Rivard, l'une des meilleurs cerveaux québécois du parti conservateur fédéral, est plus conservateur que nationaliste. La liste pourrait s'allonger. Que tous ces gens aient rencontré leur chemin de Damas, le fait n'est nullement impossible, mais leur sincérité serait moins sujette à caution s'ils consentaient à accorder leur appui à un parti déjà organisé et qui mène allégrement la lutte nationaliste depuis le plébiscite. Les questions de personnes doivent disparaître quand des principes aussi essentiels sont en jeu. Les Canadiens français vont-ils indéfiniment donner le spectacle lamentable de la division, au bénéfice de leurs adversaires ?

Avec le personnel dont ils disposent, les « indépendants » seront forcément accusés d'être l'aile fédérale camouflée de l'Union nationale. M. Duplessis, depuis plusieurs années, n'a jamais perdu une occasion de déclarer que son parti était exclusivement provincial. Nous voulons le croire, mais

nous estimons que ses amis lui rendent un très mauvais service en faisant exclusivement appel ou en ne ralliant que des militants de l'Union nationale. Il serait surtout extrêmement malheureux que dans un certain nombre de comtés, des candidats du Bloc populaire et des candidats des « indépendants » se fassent la lutte. Les deux seraient assurés de la défaite, car ils se diviseraient la même clientèle électorale et ils ajouteraient à la confusion des esprits. Comment au reste les « indépendants » pourraient-ils attaquer les candidats du Bloc sur leurs convictions nationalistes ? Ce ne serait en somme que des querelles de clochers, où la discussion des idées serait rabaisée aux considérations mesquines et partisanses. Il est encore temps d'éviter pareille pagaie.

Si tous les véritables nationalistes, peu importe l'enseigne où ils logent et l'étiquette dont ils se décorent, veulent comprendre l'enjeu du débat et la nécessité urgente de former un centre canadien-français à Ottawa, qu'ils abandonnent une fois pour toutes leurs préférences personnelles, qu'ils consentent des sacrifices en faveur de l'unanimité canadienne-française. C'est par cette unité qu'ils travailleront le plus efficacement à l'union nationale au Canada. L'histoire leur reprochera de n'avoir pas su s'élever au-dessus des ambitions personnelles, si légitimes qu'elles soient, à un moment où nous éprouvons aussi cruellement la nécessité de nous serrer les coudes et de reconquérir ce qui a été perdu.

Jean NICOLET.

En deux mots

Mgr Comtois et le sénateur Bouchard

Les élucubrations tapageuses et haineuses du sénateur Damien Bouchard attirent à son auteur des répliques amplement méritées. Nous tenons à enregistrer ici celle de Mgr A.-O. Comtois, évêque du diocèse de Trois-Rivières, qui a profité des cérémonies du centième anniversaire de l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes dans sa ville épiscopale pour fustiger les propos inconsiderés du sénateur mascoutain.

« Il est juste, a proclamé Son Excellence, que nous nous pressions autour des maîtres de l'enseignement confessionnel au moment où ils sont l'objet d'attaques sournoises dans un institut démocratique quelconque. Ne va-t-on pas jusqu'à nous reprocher de vouloir et de maintenir des écoles confessionnelles, des hôpitaux confessionnels ? Ces œuvres seraient, selon le personnage que vous connaissez, les causes de la désunion au Canada. Des manifestations comme celle-ci prouveront que nous n'avons pas l'intention d'écouter ces appels anticatholiques. »

Par conviction ou par souci mal placé de popularité, le sénateur Bouchard a voulu s'attaquer à ce que nous avons de plus sacré. Il recevra de nombreuses ripostes. Celle de Mgr Comtois est à la fois pertinente et opportune. Elle servira à desciller les yeux des plus aveugles sur les intentions malfaisantes des esprits réactionnaires qui se piquent d'être avancés.

Des vrais patriotes !

A la suite d'un meeting politique où le colonel Drew avait porté la parole, 600 membres du parti progressiste-conservateur ont refusé de chanter l'hymne national *O Canada*, comme les y invitait le président de la réunion. Ils se sont levés avec enthousiasme pour entonner l'hymne d'un pays étranger, *God Save the King*. Pour du patriotisme canadien...

Le fait en lui-même a peu d'importance. Un pays longtemps en tutelle crée fatalement chez les bonshommes les plus bornés un esprit colonial tenace. Ce qui est plus grave, c'est que ces messieurs fassent partie d'une formation politique qui se prétend canadienne et qui fait appel aux suffrages des Canadiens. Vraiment, l'on ne comprend plus. M. Bracken a beau venir faire des visites dans la province de Québec et proclamer son adhésion à l'égalité des deux races et son atta-

chement exclusif à la patrie canadienne, nous demeurons passablement sceptiques, à la suite des attaques du colonel Drew et du refus de ses auditeurs de chanter notre hymne national. Le parti conservateur, qui se veut progressiste, n'aurait-il fait que des progrès à rebours, dans le sens d'un retour intégral à l'état de colonie ? Ce n'est pas ainsi qu'il se ménagera des appuis chez les Canadiens français.

Un bon point pour le gouvernement McNair

Nous lisons, dans une livraison récente de *L'Évangéline* de Moncton, Nouveau-Brunswick, la nouvelle suivante qui a réjoui tous les Acadiens et qui ne peut laisser indifférents les Canadiens français :

Les autorités de l'Université St-Joseph annonçaient, la semaine dernière, l'ouverture prochaine d'un cours d'agriculture de deux ans, réparti en deux périodes de cinq mois, c'est-à-dire de l'automne au printemps. En plus des cours ordinaires d'agriculture proprement dite, les élèves pourront maintenant se familiariser avec des métiers que tout bon cultivateur doit connaître, tels que la menuiserie, la charpenterie, la forge, l'électricité, la mécanique et quelques autres. Des professeurs compétents sont déjà retenus pour ces cours qui doivent commencer le 8 novembre.

Ces cours font partie d'un programme d'enseignement rural et « vocationnel » qui sera considérablement élargi avec la fin de la guerre actuelle. Nous tenons à féliciter le ministre provincial de l'Agriculture et celui de l'Éducation pour cette belle initiative qui offre à la classe rurale l'opportunité de se bien préparer à sa vocation agricole.

Deux écoles sur cinq sont actuellement dans des districts français, à savoir celles de St-Joseph et d'Edmundston. Deux agronomes français, sur un total de six, feront partie du comité de surveillance. La part assez juste faite à l'élément français, en cette occasion, mérite certainement des félicitations. Elles devraient se traduire en actes, en adressant des messages de félicitations aux ministres intéressés, et au premier ministre. Quand on nous donne justice, il faut le reconnaître, et s'en montrer reconnaissants !

Les jeunes Acadiens du Nouveau-Brunswick auront ainsi l'avantage de se perfectionner dans la profession agricole. C'est toujours par la terre que notre nationalité a connu ses plus éclatants succès. Cette vérité d'expérience demeure toujours d'actualité.

Un mauvais point pour le gouvernement McNair

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick comptent pour au moins 38 pour cent de la population de la province. Les gouvernements libéraux, comme celui de M. McNair qui vient d'être réélu, comptent beaucoup sur nos compatriotes de là-bas, qui ont toujours donné leur allégeance au parti libéral, estimant qu'ils obtiendraient plus facilement la reconnaissance de leurs droits, en accordant leur appui à un parti censément moins ancré dans les préjugés rétrogrades. Ils comptent aujourd'hui deux ministres sur dix. Ce chiffre correspond-il à l'équité ? Ils ne le pensent pas et ils ont raison. Il leur faudrait quatre, au moins trois représentants dans le cabinet. Pourquoi de plus nombreux ministres ? *L'Évangéline* répond :

Ce n'est pas l'honneur que nous recherchons. Ce n'est pas pour avoir des noms français proclamés hautement que nous voulons un ministre ou deux à la législature. Mais si nous n'avons pas, dans le conseil du premier ministre, des représentants en nombre suffisant pour faire entendre nos réclamations, de qui pouvons-nous attendre justice ? Est-ce que les députés des comtés anglais vont se faire les propagandistes des idées françaises ? Est-ce qu'ils vont prendre la défense de nos droits ? Vont-ils réclamer quand, par exemple, l'on négligera systématiquement de nous donner justice en matière scolaire ? Peut-être, mais le contraire est plutôt probable. Et la chose ne surprend pas. Ces ministres sont surtout préoccupés, des problèmes qui regardent leurs régions, leurs électeurs, et enfin, les gens de leur nationalité. Ne connaissant même pas la langue française, comment peuvent-ils toujours réaliser le bien-fondé de nos requêtes ? C'est là le travail de nos ministres français. Bien au courant des besoins de leur peuple, ces derniers sont à même de faire comprendre à leurs collègues anglais la réalité de ces besoins.

Les points à redresser sont nombreux : redistribution des sièges électoraux, programme scolaire mieux adapté aux besoins de la population de langue française, questions de colonisation, etc. Un remaniement ministériel dans le sens de la justice s'impose. Quand se fera-t-il ?

Le français en Ontario

L'Ami du peuple, le vaillant hebdomadaire de l'Ontario-Nord, publié à Sudbury, nous a entretenus de ce qui s'est passé à l'école de Gatchell. Cette question, pour importante qu'elle soit, est d'un intérêt trop local pour susciter ici des commentaires. Nous préférons citer à ce sujet les vues expri-

mées par notre confrère sur un aspect extrêmement grave de la paix religieuse et de la paix nationale dans notre pays :

L'injustice envers les nôtres qui vient de se passer à Gatchell est le fait de catholiques comme nous mais qui ne sont pas de notre langue. Nous ne pouvons concevoir ni comprendre l'attitude de ces catholiques de langue anglaise qui travaillent à nous faire perdre notre langue alors qu'ils devraient au contraire, pour le bien de la cause catholique au Canada, nous aider à la conserver. C'est dommage que ces gens n'étudient pas un peu plus les statistiques des populations catholiques du pays. Ils s'apercevraient alors, s'ils sont sincères, que notre langue a été vraiment et sans aucun doute notre grande défense contre la protestantisation à bref délai.

C'est dommage encore que ces mêmes catholiques n'écoutent pas la voix d'aussi éminents prélats dans l'Église canadienne que les évêques McGuigan et Kidd qui, en 1937, au congrès de la langue française à Québec recommandaient fortement aux Canadiens-français de garder jalousement leur langue, que c'était la gardienne de leur foi. En cela, ils ne parlaient pas autrement que M. Henri Bourassa, celui qui a le mieux incarné nos aspirations canadiennes.

Notre langue nous est garantie. C'est le droit naturel et la constitution canadienne qui nous la donnent. Et de la part de catholiques nous pouvons dire que c'est une grave atteinte à la justice et à la charité fraternelle ce que nous voyons à Gatchell. Nous pourrions révéler au public des noms parmi ceux qui poussent l'affaire, et ces personnages baisseraient davantage dans l'estime des gens.

Demandez-leur pourquoi nos soldats luttent de l'autre côté, ils vous diront : c'est pour sauver les minorités. Cependant ici au Canada ils font ce qu'ils peuvent pour détruire la minorité française. Quelle logique et quel fanatisme. Allez, vous serez démasqués un jour ou l'autre.

Si, en théorie, la langue n'est pas nécessairement gardienne de la foi, c'est néanmoins ce que nous constatons en pratique au Canada. Il est donc tout à fait naturel que nous tendions à associer les deux dans notre pays. Certaines défections religieuses déplorables chez la minorité irlandaise nous invitent à la plus grande vigilance.

Une question au "Canada"

Notre collaborateur Jean Nicolet est capable de se défendre lui-même et il le fera, s'il le juge à propos. Pour l'instant,

contentons-nous de souligner, une fois de plus, l'illogisme d'une feuille de parti, le *Canada*, qui l'accuse d'avoir plagié une idée émise par M. Lucien Parizeau, en recommandant au Bloc populaire canadien de se doter d'un conseil supérieur. Disons immédiatement que s'il y avait lieu de parler de plagiat, nous voyons mal quelqu'un s'inspirer de M. Parizeau, dont le prestige intellectuel ne dépasse pas une infime coterie. Mais passons.

Un conseil supérieur pour un parti politique, ce n'est pas une idée neuve. Depuis longtemps, la C.C.F. en a un. Depuis quelques mois, le parti progressiste-conservateur en a formé un. Souhaiter que le Bloc recoure aux mêmes moyens pour assurer son homogénéité et son orientation, ce n'est pas faire œuvre originale, c'est simplement poser une condition indispensable de succès. On peut fort bien réclamer l'éclairage des rues sans avoir la prétention d'être le premier à en avoir reconnu le mérite.

L'article du *Canada* est en date du 10 octobre. Depuis lors, M. Godbout a annoncé son intention de former un conseil supérieur du parti libéral pour l'aider dans sa tâche de plus en plus écrasante et décevante de chef. Le *Canada* prétendra-t-il que M. Godbout, en empruntant une idée émise ici même par Jean Nicolet, a fait « la chose la plus indigente du monde » ? La suite au prochain numéro. .

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

BISCUITS GATEAUX TARTES



Marcel ALLARD,

chef à la production

235 Laurier ouest -

Alfred ALLARD,

président et gérant gén.

- - - Montréal

Vie de l'esprit

Courrier des lettresSouvenirs

Certains noms se gravent dans notre mémoire et y demeurent indélébiles; ils constituent notre patrimoine moral. Celui d'Édouard Montpetit est de ceux-là; il possède un prestige exceptionnel et largement mérité au Canada français. Non pas seulement, ce qui serait naturel, auprès des seuls intellectuels, mais dans les milieux populaires où sans doute n'a-t-on jamais lu ses livres, mais où l'on admet de confiance qu'il est l'un des cerveaux les mieux organisés chez les Canadiens français, qu'il fait honneur à notre groupe ethnique. Comment au reste ne pas souscrire à cette opinion et ne pas la trouver justifiée ?

Quelqu'un écrivait ces jours derniers avec beaucoup de justesse: « Je ne crois qu'il y ait un autre écrivain du Canada français qui ait su comme lui créer l'unanimité autour de sa personne et de son nom... M. Montpetit a insufflé une âme à une génération qui se sentait naturellement portée, par atavisme et par manque d'éducation, à vivoter d'une petite vie tranquille et quotidienne. » Cette unanimité est à la fois une conquête et un danger. Elle indique une magnifique aptitude d'esprit à ne pas s'arc-bouter sur des positions indéfendables, elle révèle une belle souplesse intellectuelle et le goût instinctif de ne pas porter d'arbitraires exclusives; c'est cependant un danger, car elle prive l'esprit doué d'une grâce aussi sympathique d'approfondir les problèmes et de se faire le cham-

pion vigoureux d'une pensée originale, inédite et partant souvent difficile à faire accepter par un public toujours porté à la facilité et à la routine. M. Montpetit est un humaniste de grande classe et un excellent vulgarisateur d'économie politique; ce n'est pas un apôtre, encore moins un lutteur. Ce fut sa sagesse de l'avoir compris et d'être demeuré dans sa vocation et l'on s'explique mal que certaines personnes s'obstinent à lui reprocher de n'avoir pas été ce qu'il ne pouvait pas être, alors qu'il a su magnifiquement servir la cause de notre culture franco-canadienne, comme c'était sa véritable mission.

Je n'ai jamais été l'élève du secrétaire général de l'Université de Montréal, mais je suis de ceux qui ne manquaient pas l'occasion, les soirs de cours à la faculté des Sciences sociales, économiques et politiques, au vieil immeuble de la rue Saint-Denis, d'entrer écouter les leçons de M. Montpetit. C'était un beau régal intellectuel. Le professeur commençait d'une voix basse et sourde, avec quelques hésitations aussi, et peu à peu le ton s'élevait au fur et à mesure que la pensée prenait forme, la voix s'enrichissait d'inflexions émues, un accent d'éloquence persuasive achevait de conquérir l'auditoire qui avait peine à se retenir d'applaudir. Les idées se faisaient pressantes et s'orchestraient en une puissante symphonie d'une ordonnance logique rigoureuse, le tout présenté dans une phrase bien construite, d'une clarté toute française. Le professeur atteignait sans effort aux idées générales et un cours sur le civisme devenait aussitôt une grande leçon de patriotisme, un pa-

triotisme sain, inspiré d'une conception franchement canadienne et d'un attachement indéfectible aux disciplines françaises.

Il faut savoir gré à M. Montpetit de n'avoir pas toujours remis à plus tard, c'est-à-dire à jamais, le soin de rédiger ses mémoires. Une grave maladie, qui l'a pendant un temps éloigné de son activité habituelle, lui a permis de faire un retour en arrière et d'évoquer, dans une lumière attendrie, les années chéries de sa jeunesse. C'est le sujet du premier tome des *Souvenirs*, dont le sous-titre est précisément *Vers la vie*. « C'est une aventure périlleuse que de publier des mémoires, écrit-il sur la page liminaire. L'auteur risque de n'intéresser que lui. Le lecteur qui voudra bien me suivre pardonnera mon audace à ma sincérité. » Cette précaution était bien inutile, car une vie bien remplie demeure toujours d'un vif intérêt pour les générations suivantes. D'autant plus que l'auteur, s'il parle de lui comme il va de soi dans un ouvrage de ce genre, sait rendre son moi nullement haïssable et fait mentir le mot si connu de Pascal. Il raconte simplement sa propre histoire, en l'intégrant sans cesse dans un décor historique et intellectuel, ce qui décuple sa valeur documentaire et sa valeur humaine.

À cet égard, une remarque préliminaire s'impose. Ceux qui ont le privilège de connaître M. Montpetit, d'avoir suivi de loin sa carrière, d'avoir lu ses livres, s'en apercevront peu, mais il y a les autres, beaucoup plus nombreux, qui pourront s'en plaindre avec raison. Le mémorialiste donne ses souvenirs au fil de la plume, sans se soucier suffisam-

ment des noms et des dates. Il écrit une très belle page sur son père, mais il tait son nom; il ne nous dit pas en quelle année il est entré au collège, nous n'apprenons qu'à Paris, et tout à fait incidemment, qu'il est marié, nous saurons qu'il a un fils parce qu'un jour il l'a regardé jouer dans les jardins du Luxembourg. Je comprends très bien le mobile qui explique cette excessive discrétion; l'auteur ne tenait pas à étaler sur la place publique sa vie personnelle. Cette modestie est malheureuse et gâte partiellement l'attrait de ces souvenirs. Le modèle du genre, parmi les ouvrages contemporains, ne serait-il pas les deux bouquins de *Mémoires*, d'André Maurois ?

Cette réserve faite, abandonnons-nous au charme de ces pages écrites dans une langue dépouillée et de bonne frappe, avec une simplicité qui gagne tous les suffrages. L'enfant Montpetit a poursuivi ses études avec une certaine nonchalance, ce qui ne l'a pas empêché d'en tirer de grands bénéfices. Sa remarquable facilité lui permettait d'obtenir des succès scolaires, tout en lui réservant des loisirs pour des recherches de son choix. Il parle avec émotion de ses maîtres sulpiciens et leur rend un hommage prolongé. Il ne veut pas toutefois citer des noms, préférant les englober dans un éloge unanime. « Respectueux de l'humilité sulpicienne, je n'ai pas nommé mes maîtres. Je les ai confondus dans mon affection. Il vaut mieux ainsi. Ceux qui vivent encore percevront le sentiment qui les remercie profondément. Comment oublierais-je les autres ? J'évoque toujours avec émotion ces artisans de l'esprit, semeurs d'idées, fidèles aux

plus hautes disciplines de l'âme et de l'intelligence. Ils dorment parmi nous du sommeil qui consacre la tâche accomplie, et leur souvenir conduit notre main sur l'outil qu'ils nous ont confié et où nous sentons encore la trace de leur fermeté. »

Comme tous les jeunes gens d'avenir, Edouard Montpetit se devait de s'inscrire à la faculté de Droit et de se faire recevoir avocat. Les luttes du prétoire et les roueries de la procédure agréaient mal cependant à un esprit tourné vers la spéculation gratuite et l'étude des phénomènes économiques, ce qui était une nouveauté dans les premières années de notre siècle. Après une brève expérience dans la pratique du droit, il se devait de chercher autre chose qui lui permettrait de s'accomplir pleinement. Au reste, même pendant ses études, il n'avait pas négligé de se donner une bonne culture générale, en suivant les cours de la faculté des Lettres, alors naissante, et en s'initiant à la littérature dramatique, par le commerce personnel de la scène comme par l'assiduité aux spectacles offerts par des troupes françaises de passage. A la suite d'une brève aventure dans le journalisme, dont il était alors écrit qu'on devait toujours sortir pour faire quelque chose de bien, et de quelques conférences prononcées sur des sujets économiques, notre faculté de Droit décidait d'imiter les universités françaises et de fonder un cours d'Économie politique dont le titulaire serait, cela allait de soi, M. Édouard Montpetit, qui traitait « ces sujets, comme il l'écrit lui-même aujourd'hui, de façon livresque, moitié en économiste — si l'on peut dire! — et moi-

tié en littérateur. Les allusions littéraires, les citations, voisinaient avec les affirmations d'une doctrine prudente. »

N'était-il pas tout indiqué que le nouveau et jeune professeur fût en mesure d'acquérir en France au moins les rudiments de la science qu'il devait enseigner ? M. Lomer Guoin, alors premier ministre comprit la situation et décida de lui accorder une bourse, fait sans précédent dans nos annales politiques. Montpetit allait devenir l'ancêtre de notre théorie de jeunes gens qui devaient par la suite se rendre en Europe acquérir une formation solide et en faire bénéficier à leur retour leurs compatriotes. Il met le pied sur la terre de France en 1907 et il y séjournera trois années. Ce sera une période de travail intense et d'enrichissement intellectuel qui lui permettront de jouer pleinement son rôle d'éveilleur et de chef.

C'est l'occasion pour l'auteur de ces *Souvenirs* d'évoquer en des pages amusées ses expériences parisiennes et les incidents de son adaptation. « Paris est débordant de vie. Tout y parle, tout y raconte quelque chose. La moindre rue a son charme. Partout, des profils admirables, des silhouettes harmonieuses. Partout, un détail qui retient ; ici une porte cochère, là une enseigne, une fontaine. Tout émeut : une vieille maison, la rue elle-même et les splendides reliques du passé. »

Montpetit s'inscrit à l'École des Sciences politiques de la rue Saint-Guillaume, où enseignent des maîtres comme Albert Vandal, Frédéric Masson, Anatole Leroy-Beaulieu, René Stourm, Élie Halévy, Alfred de Foville, André Siegfried,

et au Collège des Sciences sociales où voisinaient des professeurs de tendances aussi différentes que Funck-Brentano et Yves Guyot, Seignobos et Charles Brun. Il y avait aussi à la Sorbonne la chaire de Marcel Dubois sur le Canada et au Collège de France les cours de Paul Leroy-Beaulieu. Le théâtre attirait aussi le jeune couple, le théâtre où ils applaudissaient de grands artistes comme Sarah Bernhardt, Bartet, Guitry aîné, Féraudy, Antoine, Simone, Le Bargy, Réjane, Suzanne Desprez, de Max, les deux Coquelin, Mounet-Sully, Paul Mounet, dans les œuvres, alors nouvelles et séduisantes, de de Flers et Caillavet, Bernstein, Capus, Rostand, Hervieu, Richepin, Donnay, Curel, Tristan Bernard, Bourget, Brioux, Lavedan. Ah ! la belle époque pour le jeune Canadien français soudain plongé dans le climat de culture par excellence, capable de s'abreuver aux sources authentiques de sa culture traditionnelle !

Comment n'aurait-il pas été tenté d'approcher les grandes vedettes littéraires des premières années du siècle ? Il y a d'abord les réceptions sous la Coupole. Montpetit a eu le privilège d'assister à l'entrée à l'Académie française de Maurice Donnay, du marquis de Ségur, de maître Henri Barboux, et de Jean Richepin. « J'entendis donc l'éloge d'Albert Sorel par Maurice Donnay, à qui Paul Bourget répondit ; celui d'Edmond Rousse par le Marquis de Ségur, que reçut Albert Vandal ; de Ferdinand Brunetière par Henri Barboux, accueilli par Jules Claretie ; et d'André Theuriet par Jean Richepin, à qui Maurice Barrès fit écho. » Il y a

les entrevues personnelles, d'un attrait beaucoup plus vif. Tour à tour, Montpetit rend visite au brave Émile Faguet, d'une conversation animée, à Étienne Lamy, type de grand Français d'ancien régime, à René Bazin, représentant attitré du catholicisme dans les lettres françaises, à Maurice Barrès, qui est demeuré très grand même après que les causes pour lesquelles il s'est superbement passionné n'éveillent plus en nous que des souvenirs lointains. Ces admirations littéraires ne sont plus les nôtres, sans doute, mais dans un demi-siècle, que diront nos petits-fils de notre engouement pour Gide et Valéry, pour Mauriac et Giraudoux, pour Claudel et Jouhandeau ?

Edouard Montpetit clôt son premier volume de *Souvenirs* par un éloge très éloquent à l'adresse de M. Hector Fabre qui fut à Paris, pendant de longues années, le très digne interprète du Canada français. On n'avait pas encore lu une appréciation aussi convaincante de l'œuvre d'un compatriote qui servit magnifiquement le prestige de notre culture dans la capitale française. Montpetit lui rend justice et nous devons nous en féliciter.

Et puis, c'est le retour. « Le départ ! C'est dans quelques jours. Les heures passent avec rapidité. Les derniers préparatifs nous pressent : procéder aux emballages, faire quelques visites, revoir les lieux préférés. Installés dans une vie, comme nous nous en détachons avec peine ! Le moindre coin ravive des souvenirs : les boulevards, les chemins familiers du quartier, et puis l'âme, le souffle, la couleur de Paris... La vie commence demain. »

Sur ces mots s'achève ce que j'appellerais la vie cachée d'Édouard Montpetit. La vie publique est là qui le guette. Admirablement préparé, il revient dans son pays dispenser le fécond enseignement dont il a été le bénéficiaire. Pendant une trantaine d'années, il accomplira son œuvre; de nombreuses initiatives lui sont dues. Mais j'anticipe; ce sera le sujet des volumes subséquents que nous attendons avec hâte, que nous lirons avec une avidité intempérante, avec la chaude sympathie que suscite toujours un homme qui sait joindre au savoir la séduction d'une grâce infinie.

Palinods

Il fut un temps, au Canada français, où tout jeune homme cultivé et de bonne famille devait, aux environs de la vingt-cinquième année, publier un petit recueil de vers qui faisait se pâmer d'aise parents et amis. On soulignait d'un sourire entendu et d'un œil perspicace l'ingéniosité et la grâce de ces essais prosodiques, dont il nous paraît très difficile de découvrir le contenu poétique. Par la suite, le jeune homme se rangeait, c'est-à-dire qu'il faisait de l'argent ou essayait d'en faire, et se serait cru déshonoré à taquiner la muse, comme on disait niaisement à l'époque. Qu'ils sont nombreux et somnifères les bouquins de petits bouts rimés où s'exhibent des sentiments artificiels et livresques dans un décor de carton-pâte ! La versification, c'était pour beaucoup un passe-temps à l'égal des mots croisés; cette acrobatie du vocabu-

laire meublait agréablement leurs loisirs. Mais les temps sont changés.

Je ne prétends pas qu'aujourd'hui les poètes courent les rues. Il y en a toujours assez peu qui soient d'authentiques messagers du pays merveilleux où s'accomplissent les songes. Toutefois, il est heureux de savoir que nous en comptons quelques-uns, qui possèdent une personnalité fortement accusée et des moyens d'expression originaux. Un pays qui peut présenter un Alfred Desrochers, un Saint-Denys Garneau, une Anne Hébert, une Rina Lasnier, un Alain Grandbois, un Gustave Lamarche, a des raisons d'être fier. Je ne cite que quelques noms, car je ne dresse pas ici un palmarès; chacun pourra y ajouter ceux de sa prédilection.

C'est du R. P. Gustave Lamarche que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. La critique s'est plu, depuis déjà longtemps, à remarquer ses dons éclatants et sa prodigieuse invention poétique. Ce poète religieux atteint souvent à des accents d'une très pure inspiration; c'est le grand, le seul véritable chantre marial de nos lettres. L'amour de la Vierge Marie guide sa plume et lui dicte des cantiques où la simplicité de l'émotion s'allie curieusement à des recherches de symboles parfois très compliqués. L'audace du Père Lamarche ne connaît pas de bornes; il paie parfois en cocasseries saugrenues et d'un goût douteux la rançon d'une originalité indiscutable. Son désir légitime de sortir des c. emins battus et de battre au loin la campagne l'égaré à l'occasion dans une forêt inextricable où s'enchevêtrent mythes et symboles. A cet égard, son jeu de Notre-Dame-des-Neiges

constituait une réussite où quelques trouvailles de la meilleure veine se perdaient dans un vaste ensemble d'où le loufoque et le baroque n'étaient pas exclus. Il fallait beaucoup s'acharner pour extraire quelques pépites d'un minerai rebelle.

Sous le titre de *Palinods*, le Père Lamarche publie ces semaines-ci une suite de poèmes consacrés à la Vierge. Il a choisi ce mot d'ancien français, qui signifie refrain, car il se veut le chevalier chantant les mérites et les vertus de sa dame, *domina*. Ces vers d'une admirable ferveur reflètent une suavité d'âme exceptionnelle et atteignent souvent à la langue altière des psaumes. En deux paragraphes, l'auteur nous prévient de ses intentions et des moyens auxquels il a recours: « Pour la poésie de ces vers, j'ai tenu compte des règles traditionnelles, mais seulement jusque là où elles ne sont pas naïveté, vanité ou sottise. Il y a certes une musique du vers, mais il y a avant tout une musique de la pensée et de l'amour. Et de l'une à l'autre, on doit se souvenir que le conflit est souvent irréductible. Ces poèmes sont des chants religieux. S'ils avaient une beauté formelle indépendante de leur contenu, ils seraient une profanation. Qu'on les lise donc avant tout comme une prière. On peut être sûr que l'effort a été fait, du point de vue de l'expression, pour que la prière, à son tour, ne soit pas profanée par la négligence. C'est tout ce que peut faire un artiste devant ses juges et devant ses amis. » Je ne me range dans aucune de ces deux catégories, mais je me réjouis de constater que le Père Lamarche s'est rigoureusement tenu à cet art poétique, qui correspond au

reste, dans l'ensemble, aux principales préoccupations artistiques de notre époque. Depuis Rimbaud et Claudel, nous avons appris que la poésie n'était pas une arbitraire gymnastique des vocables, mais une métaphysique, un mode de connaissance et une redécouverte de la création.

L'auteur des *Palinods* se meut avec une grande familiarité dans les multiples interprétations des textes sacrés et y puise un enrichissement pour sa poésie. Il l'épure et la transforme au contact des mystères essentiels. Il sait aussi conserver la voix sans apprêts de l'enfant et toute sa science ne l'empêche pas de retrouver la grâce ingénue et parfois malicieuse de Marie Noël. *La jeune visiteuse* est un sonnet de très bonne frappe, où le cœur a plus de place que l'esprit :

Elle entre donc, avec son avril...
Elle est toute neuve comme les roses,
Comme un lit blanc où Dieu repose.
Son jeune visage est tout puéril

De simplicité incréée, au delà des causes.
Elle est heureuse sans péril.
Elle est mère, loin du contact viril,
Jardin enclos que la parfaite Grâce arrose.

L'allégresse en son sein abonde :
De quoi faire bondir les mondes,
O Jean, jusqu'à l'occlusion des temps !

Elle entre, et dans ma solitude,
Dans ma prison où la saison de mort, transsude,
Embaume soudain l'éternel Printemps...

Comme l'abbé Savard, magnifique poète en prose, le Père Lamarche est nourri de culture grecque; les mythes hérités de cette somptueuse civilisation humaniste peuplent son cerveau et sont pour lui des réalités vivantes. Il lui arrive d'associer la mythologie hellénique et les mystères de notre religion.

Ils ont tant deviné ces butineux Hellènes !
 Ils nous ont tant appris ceux-là sans rien savoir !
 Quel délice leurs *Pénélopes*, leurs *Hélènes*,
 Quand nous les traduisions dans nos jeunes devoirs !

Oui, nous buvions ce suc et ces mythologies,
 Nous nous gavions, saoulés, des gâteaux de l'Hymette,
 Nous apprenions les dieux dans ce vol des avettes
 Où bourdonne en courant tant de théologie !

Dans *Les trois grâces*, un très beau poème qui célèbre la Beauté, la Joie et le Bienfait, le vers se déploie dans un rythme ample et nombreux. La phrase souple et musicale se déroule comme un magnifique tapis d'Orient. Méditation profonde, véritablement inspirée, qui se termine ainsi :

Dors comme l'engerbeur au sommet de sa tâche.
 Il cumula l'énorme meule de foin lourd.
 Sanctifié, il entre heureux dans son relâche,
 Et chérit de bon cœur la chute de son jour.

Dors comme un beau martyr étendu dans les roses,
 Ou qu'on relève après minuit au champ mortel.
 On le moisonne, on le couche sous un autel,
 Et dans le flanc du Christ jusqu'à Pâque il repose.

Dors comme un bel enfant virginal sur la pourpre,
Sur le lit chaleureux, sur le sein le plus pur.
Il sourit à son rêve, un doigt barre sa bouche,
Son pied courbe immobile est prêt au pas futur...

Dors. Moi je vais trouver ces combats sans espoir
Où j'ai laissé plus d'une fois mon témoignage.
Séparons-nous, soleil et joie. Je vais revoir
L'hiver, la nuit, la mort. *Vive le bon voyage!*

Le Père Lamarche varie sa prosodie à l'infini, au gré de son inspiration. S'il recourt souvent à la versification traditionnelle, surtout à l'alexandrin, il ne se prive pas d'innovations et emploie volontiers le vers libre, dont on a beaucoup médité, mais qui possède entre autres avantages celui de déceler le poète authentique du fabricant. Les vers libres de Supervielle et de Pierre-Jean Jouve ont une charge de poésie autrement lourde que les vers bichonnés et respectueux de toutes les règles d'un Sully Prud'homme ou d'un Victor de Laprade ! Dans cette forme plus dégagée des conventions, l'auteur des *Palinods* compte quelques réussites éclatantes, telle son *Ode pour le baiser d'Elisabeth*. Je goûte moins, pour ma part, la *Vierge noire de Pologne*, paraphrase trop servile de la *Polonaise* de Chopin, qui tient plus de l'exercice scolaire que de l'inspiration gratuite.

Le plus grave défaut du Père Lamarche, c'est sans doute de manquer de mesure. Il affectionne le mot rare; c'est fort bien, mais gare à l'abus ! Les pieds térébrés, les poings tornatiles, la litière prostibulaire, j'en passe, et des meilleures. Il y a là de la recherche excessive et une pointe de pédan-

tisme. Certains rapprochements inattendus étonnent et même agacent. Ainsi, dans les *Actes de Judith*, l'auteur écrit d'Holopherne que « l'orgueil l'avait fait sot, comme le lord anglais Durham, » et souligne sa « prussienne raison pratique ». Il lui arrive aussi, dans le sonnet *Regina Patriarcharum* d'écrire ce vers cocasse et ridicule: « Où, rue St-Dominique, je suis né Lamarche. » Ce n'est pas très sérieux; la course effrénée à l'originalité, coûte que coûte, finit par lasser le lecteur le plus indulgent. L'auteur abuse aussi des notes explicatives; je n'aime pas une poésie qui discute et se justifie. Certains renseignements ne nous paraissent pas d'un intérêt capital. Nous nous soucions à vrai dire assez peu d'apprendre que le poète a été baptisé à Notre-Dame de Montréal et qu'il se glorifie de compter parmi ses ascendants Blaise Juillet, un des compagnons de Dollard. Pour un poème qu'il dédie aux Paraboliers du roi, il se croit tenu d'insérer la note suivante, qui fait sourire, même si l'on a beaucoup d'estime pour cette association dramatique qui a en vue le relèvement du théâtre spirituel: « Leur parole doit être vive, purifiée sept fois, et leur témoignage confirmé dans la mort. Leur action vise à s'étendre le plus loin possible. »

Ces réserves faites, et je crois qu'elles s'imposent, il ne faudrait pas qu'elles préviennent défavorablement le lecteur d'une œuvre de grande valeur. Malgré ses exagérations et ses fautes de goût, le Père Lamarche est un grand poète, un chantre inspiré. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier. A côté de quelques désagréables boursouffures, certains de ses poèmes demeurent des réussites

exceptionnelles, des preuves irréfutables qu'il est l'un des rares élus à avoir reçu en plénitude le don de poésie. Comment ne pas admirer, par exemple, ces deux poèmes extraits des *Petites litanies de Lorette*; différents de rythme et de pensée, et tous deux d'une facture parfaite ?

Dieu, ne me laisse pas au vœu de mon conseil.
 J'ignore d'où je viens, où je vais je l'ignore.
 Je ne connais ni mon coucher ni mon éveil.
 Ce que je suis, je n'ai pas su l'apprendre encore.

Quand ma course équivoque erre sous le soleil,
 Tu m'aperçois fidèle aux chemins que j'abhorr
 Tu me vois, à l'Oiseau de ténèbres pareil,
 Chercher la nuit et fuir les routes de l'aurore.

Sauve-moi, ô mon Dieu, du vouloir décevant,
 Et ne m'écarte pas du rang de tes enfants...
 Mais pour guérir l'insanité où je m'attriste,

Daigne envoyer d'en haut vers mon extrémité
 Cette *Sagesse* ancienne et jeune qui t'assiste
 Au trône rutilant de ton éternité...

Ces camaïeux, ces porcelaines,
 Que figulaient les longues mains
 De nos « beaux et bons », tant humains
 Et presque non-charnels Hellènes;

Ces rhytons creux où leurs Hélènes
 Buvaient le nard sous les sapins
 Ou, la nuit bleue, après les bains
 De lait, sous les fraîches haleines;

Ces vases d'un galbe accompli,
 Ces vases saints contenaient l'âme,
 Sans laisser le corps en oubli...

*Mais ta coupe, ô plus belle femme,
En pleine chair tient tout l'Esprit,
Elle qui contient Jésus-Christ! ...*

Tout autre commentaire serait superflu; il n'est que de faire en soi le silence pour écouter, dans le recueillement d'une solitude chère, l'écho d'un très pur aide chrétien.

L'Inde aujourd'hui

Il faut savoir gré à une maison canadienne-française d'éditions d'avoir offert à notre public une traduction française très convenable de l'ouvrage en collaboration de MM. Duffett, Hicks et Parkin sur l'Inde d'aujourd'hui, publié sous les auspices de l'Institut canadien des Affaires internationales. Ce livre ne fait double emploi avec aucun autre, car il a été écrit spécialement pour des lecteurs canadiens et ses trois auteurs n'ont nullement visé à l'érudition. Ils se contentent de fournir une excellente introduction à la connaissance du problème complexe et jamais résolu de l'Inde. A leur trace, notons ici quelques précisions qui permettent de mieux apprécier la nature des difficultés dont nous percevons périodiquement les pénibles échos.

L'Inde est un immense pays, d'une superficie égale à la moitié environ des États-Unis, où vit une population de 389 millions d'âmes. Le rapport Simon a souligné que «le recensement énumère 222 idiomes particuliers à l'Inde; mais, sans se perdre

dans tous ces détails, qu'il suffise d'indiquer que, pour se faire comprendre dans toutes les parties de l'Inde (sans parler des zones spéciales et des tribus éloignées), il faudrait maîtriser autant de langues différentes qu'un linguiste disposé à atteindre au même résultat par toute l'Europe. » Cette population se répartit surtout en 238 millions d'Hindous et 77 millions de Mahométans. Ces deux races cohabitent dans une tension constante, chacune détestant cordialement l'autre et ne perdant aucune occasion pour lui faire échec. C'est ce qui rend compliqué le problème de l'unité nationale aux Indes.

Le pays est avant tout agricole, 75 pour cent de la population s'adonnant au travail de la terre, tandis que dix pour cent seulement vit de l'industrie. Cette dernière a toutefois fait des progrès en ces dernières années. Aux fonctions artisanales a succédé l'essor d'une industrie de l'acier, du papier, du verre, du savon et de la quincaillerie. En général, l'activité commerciale est au ralenti, mais la guerre a accéléré la demande pour certains produits indiens, notamment le jute. Certaines industries ont été établies, qui survivront sans doute aux exigences temporaires qui les ont fait naître. On imagine sans peine que ces échanges commerciaux sont étroitement liés à l'état de sujétion du pays à l'Angleterre et qu'un réseau très serré s'est établi, à tel point que les nationalistes hindous ne se privent pas pour affirmer que leur patrie ne retire pas tout ce qu'elle devrait de bénéfiques, à cause de cette infériorité politique. La conclusion, écrit Hubbard, « c'est que l'auto-

nomie financière, ainsi définie, est réelle, mais que la situation politique et constitutionnelle porte inévitablement le gouvernement de l'Inde à accorder plus d'attention aux intérêts britanniques, quand il formule ses propositions, que ce ne serait le cas, l'Inde eût-elle un gouvernement pleinement autonome. » On comprend que ce soit là une source d'irritation permanente pour les Hindous qui envisagent d'abord et avant tout les intérêts de leur pays.

L'Inde a connu successivement plusieurs régimes constitutionnels; le plus récent, qui date de 1935, se ramène à une fédération qui se compose des États qui adhèrent à la fédération, des provinces des gouverneurs, au nombre de onze et comprenant les régions suffisamment évoluées pour qu'on les considère aptes à une autonomie assez étendue, et enfin des provinces des commissaires en chef, régions entièrement soumises au gouverneur général et faisant partie, en théorie seulement, de la fédération. Le gouverneur général dispose de pouvoirs spéciaux pour ce qui touche à la paix et à l'ordre, aux finances, aux minorités, à la défense du pays, aux affaires extérieures et aux affaires ecclésiastiques. Pour les autres questions, le gouverneur est assisté d'un conseil de ministres qu'il choisit lui-même parmi les membres de la Législature. Cette dernière se compose de deux Chambres, le Conseil d'État et la Chambre d'assemblée. Voilà l'esquisse du système administratif. Il est évident que le gouverneur général possède une autorité considérable et que l'autonomie de l'Inde demeure, pour toutes les questions véritablement

importantes, plus théorique que pratique. D'où les griefs fréquemment et bruyamment exprimés par les chefs populaires, impatients de secouer un joug qui leur pèse.

Des différents partis politiques de l'Inde, le plus connu à l'étranger et sûrement le plus influent, c'est le Congrès, fondé en 1885, par les soins d'un fonctionnaire anglais à la retraite, A. O. Hume. Il s'agissait tout simplement, à cette époque déjà lointaine, de travailler à améliorer l'administration du pays, dans un esprit de parfaite loyauté envers le gouvernement britannique. C'est en septembre 1920, après les déceptions engendrées par la grande guerre, que le Congrès est passé sous la direction du groupe radical dirigé et inspiré par Gandhi. Ce parti, dont l'effectif est considérable, s'adresse surtout aux Hindous, mais il fait aussi des efforts, dans son recrutement, pour attirer la minorité musulmane, dont 200,000 à 300,000 membres acquitteraient leur cotisation au Congrès. L'homogénéité, surtout à la suite des événements de ces dernières années, est loin d'être parfaite « Il s'est creusé un fossé toujours plus profond entre ce que nous pourrions appeler les ailes droite et gauche du Congrès. Cette division existe surtout entre ceux qui veulent rapidement obtenir l'indépendance, grâce à des moyens révolutionnaires, et ceux qui préfèrent procéder plus prudemment, mais elle représente aussi une division d'ordre économique. On peut dire que le droit comprend Gandhi, dont l'idéal serait la perpétuation et l'expansion dans l'Inde de l'agriculture paysanne et de l'artisanat rural. La droite compte parmi ses

membres d'autres Indiens éminents, tels que Rajagopalachariar et V. J. Patel. A l'aile gauche, on remarque Jawaharlal Nehru, dont les idées sont modérées et, à l'extrême gauche, M. N. Roy et Subhas Chandra Bose... Au sein de la gauche, le degré de radicalisme a varié. Nehru vise à la création dans l'Inde d'un État inspiré de socialisme modernisé; néanmoins il appuie généralement Gandhi, croyant ce dernier essentiel au mouvement nationaliste et aussi à cause de l'étroite amitié personnelle qui les unit. » Voilà qui donne une idée aussi exacte que possible des principales opinions politiques dans le Congrès.

Il y a aussi la Ligue musulmane, sous la direction d'un avocat intelligent et ambitieux, Jinnah. Cet organisme existe depuis 1905 et son programme consiste surtout en la lutte constante contre tout ce qui est hindou. Au point de vue du régime constitutionnel, sa position actuelle se ramène à réclamer l'établissement d'États musulmans indépendants ou Pakistans, pour ne pas avoir à subir la domination hindoue, comme il arriverait fatalement si l'Inde devenait demain un seul pays indépendant. Il est toutefois intéressant de constater que les Musulmans sont loin d'apporter à leur Ligue tout l'appui qu'on pourrait supposer. Sans doute existe-t-il aussi d'autres groupements, mais leur importance est minime.

Pour retracer l'origine de la réaction nationaliste dans l'Inde, il est indispensable de remonter au siècle dernier, à l'époque malheureuse de la mutinerie de 1857. Il s'est développé depuis lors

une animosité profonde entre fonctionnaires anglais et la masse de la population indigène, une hostilité aussi qui s'est exprimée plus ou moins violemment à plusieurs reprises, malgré de généreux efforts d'entente tentés de part et d'autre. C'est dans cette atmosphère de tension et de patriotisme blessé que le Congrès a pris naissance et les hommes d'État britanniques, toujours attentifs à ce qui se passe dans cet immense empire, n'ont pas tardé à juger que ce mouvement compromettrait leur suprématie. Lord Curzon, vice-roi de 1900 à 1905, s'en rendait bien compte, quand il écrivait au secrétaire d'État pour les colonies: « Je suis persuadé que le Congrès s'en va, titubant, à sa perte, et l'un de mes plus chers désirs, durant mon séjour dans l'Inde, sera de l'aider à atteindre une mort paisible. » S'il est montré mauvais prophète, lord Curzon n'en exprimait pas moins le sentiment général de ses compatriotes.

Après la dernière guerre, le malaise social qui s'est durement fait sentir dans l'Inde a accentué la poussée nationaliste. Dans son *Indian Diary*, paru en 1930, M. E. S. Montagu, alors secrétaire d'État pour l'Inde, pouvait écrire: « Je répète que nous devons la situation politique de l'heure à la question sociale, au fait que les fonctionnaires consentent à travailler avec les Indiens, mais non à se mêler à eux en dehors des affaires, au fait que les Boxwallah (hommes d'affaires anglais de l'Inde), ne veulent aucunement entretenir de relations avec eux. » Le mécontentement général s'augmentait de l'influenza, des mauvaises récoltes, du chô-

mage des militaires démobilisés et des profits exorbitants de la plupart des industriels qui mettaient le pays en coupe réglée. Le gouvernement anglais eut l'idée malheureuse de faire voter les *Rowlatt Acts*, dans le but d'étouffer les séditions par des méthodes autocratiques qui étaient plutôt de nature à les provoquer. On en arriva ainsi à l'affaire d'Amritsar, alors que des troupes firent feu sur des Hindous paisiblement réunis, causant la mort de 379 personnes et en blessant environ un millier. On imagine sans effort la répercussion d'une semblable échauffourée et combien elle rendait par la suite difficiles les tentatives de rapprochement.

Cette esquisse sommaire serait par trop incomplète, si je n'empruntais, pour terminer, quelques informations aux trois auteurs de *l'Inde d'aujourd'hui* sur l'une des personnalités les plus fortes et les plus attachantes de notre temps, le mahatma Gandhi. Il est actuellement âgé de 74 ans, il a vécu plusieurs années en Angleterre où il a été reçu avocat, il s'est installé, au début de sa carrière, en Afrique-Sud, où il a pris courageusement la défense des travailleurs indiens, brimés et jusque là incapables de se défendre. Il est rentré dans son pays en 1914, où il s'est immédiatement intéressé activement au sort des parias ou intouchables. Il met alors en pratique la technique de désobéissance civile qu'il a précédemment élaborée et qui deviendra son arme la plus efficace dans son combat constant contre la Grande-Bretagne. « La philosophie de Gandhi a un fondement religieux... L'une de ses doctrines fondamentales réside dans

la *Satyagraha*, c'est-à-dire la non-résistance au mal ou à la violence adoptée par l'intermédiaire de Tolstoï de l'exhortation du Christ « de ne pas résister au mal » et employée d'abord à titre de doctrine personnelle puis d'arme politique, massive et extrêmement pratique, sous forme de désobéissance civile... L'emprise de Gandhi sur l'Inde reste extrêmement puissante. Il est avant tout un chef religieux plutôt que politique. Dans l'atmosphère semi-médiévale particulière à l'Inde, des millions de gens voient en lui un saint et lui rendent une sorte de culte. Sa direction politique est inégale et capricieuse, mais l'affection populaire à son égard ne subit que peu de variations. John Gunther, se voyant obligé de définir Gandhi aux Américains, le donne comme « un mélange incroyable de Jésus-Christ, de Tammany Hall et de bon père de famille. » La formule est pittoresque et ne paraît trop s'éloigner de la réalité.

Inutile d'insister longtemps pour démontrer que dès la fin des hostilités, le problème indien sera de grande actualité et que le gouvernement britannique, après les promesses faites par sir Stafford Cripps, devra assumer pleinement ses responsabilités. C'est pourquoi il est très important, pour tous ceux qui s'intéressent à la discussion des grands problèmes politiques contemporains, d'avoir des précisions sur les données de la question. L'ouvrage de MM. Duffett, Hicks et Parkin, qui écarte toute polémique et vise exclusivement à l'objectivité, paraît un précieux vade-mecum. On y trouve des renseignements de première main

qui aident considérablement à l'intelligence des événements de ces dernières années et permettent de les apprécier dans une plus juste perspective.

Roger DUHAMEL.

Edouard MONTPETIT, *Souvenirs*, tome I: *Vers la vie*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1944.

Gustave LAMARCHE, c.s.v., *Palinods*. Éditions du Lévrier, Ottawa-Montréal 1944.

W. F. DUFFETT, A. R. HICKS et G. R. PARKIN, *L'Inde d'aujourd'hui*. Éditions Bernard Valiquette, Montréal 1944.

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LIMITEE

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - QUEBEC